



**LA PERTINENCE CONTINUE DU TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ  
ACCORDÉ AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT MEMBRES  
POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ET  
GARANTIR L'INCLUSION**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD, LA CHINE, CUBA, L'ÉTAT  
PLURINATIONAL DE BOLIVIE, L'INDE, LE KENYA, LE PAKISTAN, LA RÉPUBLIQUE  
BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET  
LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

*Révision\**

La communication ci-après, datée du 26 février 2019, est distribuée à la demande des délégations de l'Afrique du Sud, de la Chine, de Cuba, de l'État plurinational de Bolivie, de l'Inde, du Kenya, du Pakistan, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République centrafricaine et de la République démocratique populaire lao.

---

## **1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1.1. Un grand nombre d'indicateurs montrent qu'il subsiste un énorme écart de développement entre les Membres en développement et les Membres développés de l'OMC. Cet écart se voit dans les niveaux de développement économique, la structure industrielle et la compétitivité, notamment dans le PIB par habitant, les niveaux de pauvreté, les niveaux de sous-alimentation, la production et l'emploi dans le secteur agricole, le commerce des services, les recettes liées aux DPI, la part du commerce en valeur ajoutée dans le cadre des CVM, la consommation d'énergie par habitant, l'infrastructure financière, les capacités en matière de recherche-développement, les bénéfices des entreprises et diverses contraintes institutionnelles et contraintes de capacités, entre autres choses. Malgré les progrès impressionnants accomplis par les Membres en développement depuis la création de l'OMC, les écarts préexistants ne se sont que très peu resserrés et se sont même creusés dans certains domaines, tandis que les écarts apparus depuis peu, comme les fractures numérique et technologique, sont de plus en plus marqués.

1.2. Dans ce contexte, les tentatives récentes de plusieurs Membres visant à utiliser de manière sélective certaines données économiques et commerciales pour nier la persistance de cet écart entre les Membres en développement et les Membres développés et demander à ces premiers de respecter un principe de "réciprocité" absolue à des fins d'"équité" sont profondément hypocrites. Le monde a en effet changé à bien des égards depuis le GATT et l'institution de l'OMC, mais globalement, l'écart de développement reste très marqué. Il est donc encore plus inquiétant de voir que certains Membres tentent d'ignorer cette réalité pour priver les Membres en développement de leur droit de se développer.

1.3. À l'OMC, les contraintes de capacités restent un sérieux problème pour les Membres en développement. En particulier, ces pays ne disposent souvent pas des ressources humaines et de la capacité de négociation nécessaires, de mécanismes de coordination intragouvernementale efficaces

---

\* La présente révision vise à ajouter le Pakistan et la République centrafricaine en tant que coauteurs de la communication.

et d'une participation effective des partenaires sociaux aux négociations commerciales. Ces lacunes limitent non seulement la capacité de négociation de ces pays, mais aussi l'efficacité avec laquelle les résultats négociés se traduisent par des mesures en faveur de la croissance économique nationale.

1.4. Depuis les premiers jours du GATT jusqu'à l'institution de l'OMC, le système commercial multilatéral a pris en compte les écarts de développement économique et a judicieusement fait en sorte que le traitement spécial et différencié (TSD) constitue l'un de ses principes fondamentaux. Le principe du TSD a été considéré comme un moyen de garantir que les résultats négociés tiendraient compte des écarts de développement économique, ainsi que des contraintes de capacités des Membres en développement. Cela permettrait à ces derniers de calibrer leur intégration commerciale d'une manière qui les aide à avancer sur la voie de la croissance durable, du développement de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

1.5. Les dispositions actuelles des Accords de l'OMC relatives au TSD sont issues de négociations et de compromis et ne constituent pas des cadeaux offerts par les Membres développés. Néanmoins, la plupart de ces dispositions sont des clauses basées sur le principe de l'"effort maximal", manquent de précision et d'efficacité, ne sont pas opérationnelles et n'ont pas force exécutoire. Leurs avantages réels pour les Membres en développement sont nettement inférieurs aux avantages escomptés. En revanche, les Membres développés ont obtenu des avantages substantiels en demandant et obtenant des flexibilités dans des domaines qui les intéressent; une sorte de TSD "inverse". Le système fondé sur des règles de l'OMC a contribué à la croissance du commerce, mais ne l'a pas rendue équitable.

1.6. Depuis 1995, de nouveaux pays en développement ont accédé à l'OMC au titre de l'article XII de l'Accord de Marrakech. Leurs processus d'accession, dans le cadre desquels ils ont déployé des efforts considérables, ont contribué de manière significative à préserver les valeurs fondamentales de l'OMC, y compris le libre-échange, l'ouverture et la non-discrimination, à soutenir le système commercial multilatéral fondé sur des règles et à maintenir un environnement commercial mondial transparent, stable et prévisible.

1.7. Presque toutes les organisations internationales utilisent souvent la dichotomie entre Membres développés et Membres en développement pour décrire la structure de l'économie mondiale d'aujourd'hui. Divers indicateurs et méthodes de classification peuvent être utilisés pour déterminer les contraintes et les niveaux de seuil qui permettent de distinguer les Membres développés des Membres en développement, mais le principe sous-jacent est double, à savoir que: 1) la classification de l'ONU repose sur des caractéristiques structurelles qui permettent de distinguer les pays selon leurs difficultés de développement; et 2) ces caractéristiques constituent la base sur laquelle les pays se classent eux-mêmes et sont adaptées aux différents mandats, fonctions et travaux statistiques des organisations internationales. Pour l'OMC, le statut de Membre développé et de Membre en développement est pris en compte dans le processus de négociation et incorporé dans les règles finales elles-mêmes. L'approche de l'autodéclaration s'est avérée être la plus appropriée pour l'OMC et celle qui sert le mieux les objectifs de l'Organisation.

## **2 ÉCART DE DÉVELOPPEMENT**

2.1. De nombreux pays en développement Membres de l'OMC ont réalisé des progrès économiques importants au cours des dernières décennies. Toutefois, il s'avère aussi que, malgré leurs efforts, ces pays ne sont pas près de rattraper leur retard par rapport aux Membres développés. En outre, il apparaît que l'écart entre les Membres développés et les Membres en développement s'est en fait creusé au fil du temps, au lieu de se resserrer. Cet écart de développement, dont il a été pris note au milieu des années 1960 dans la partie IV du GATT, reste d'actualité, et peut-être encore plus qu'avant. Les tentatives visant à ignorer ou à atténuer la nécessité de dispositions relatives au TSD risquent de rendre les futures négociations à l'OMC encore plus difficiles qu'aujourd'hui.

2.2. Malgré les efforts considérables déployés par les Membres en développement, le niveau de vie dans la plupart de ces Membres est nettement inférieur au niveau de vie dans les Membres développés. Cet écart entre les Membres développés et les Membres en développement se manifeste de deux manières. Premièrement, d'après un indicateur, l'écart en valeur entre ces deux catégories de Membres augmente avec le temps; et deuxièmement, même si l'écart en valeur n'augmente pas avec le temps, l'écart entre les Membres développés et les Membres en développement au cours

d'une période donnée est substantiel. D'après les indicateurs examinés ci-après, l'écart entre les Membres développés et les Membres en développement est resté très important. Dans bien des cas, il s'est même considérablement creusé.

2.3. Par ailleurs, l'être humain est au cœur du développement. Par conséquent, il faut donner la priorité absolue aux indicateurs donnant des valeurs par habitant pour déterminer le niveau de développement d'un pays. Dans les Accords de l'OMC, tous les indicateurs utilisés pour mesurer le développement sont fondés sur des calculs donnant des valeurs par habitant. Par exemple, à l'article 8.2 b) iii) de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC), le "revenu par habitant", le "revenu des ménages par habitant" et le "PIB par habitant" sont mentionnés parmi les facteurs servant à mesurer le développement économique d'un Membre.

### 2.1 Indicateurs économiques: PIB par habitant, taux de pauvreté, population sous-alimentée

2.4. En 2017, le PIB par habitant (en dollars EU courants) des **États-Unis**, du **Canada**, de l'**Australie**, de la **Nouvelle-Zélande** et de l'**Union européenne** s'élevait à 59 531 dollars, 45 032 dollars, 53 800 dollars, 42 941 dollars et 33 715 dollars, respectivement, tandis que le PIB par habitant des Membres en développement, y compris la **Chine**, l'**Inde**, l'**Afrique du Sud** et le **Brésil**, était inférieur à 10 000 dollars, comme le montre le graphique 1. En prenant les **États-Unis** comme point de comparaison, on peut déduire le retard supplémentaire pris par les Membres en développement par rapport à ce pays du fait que l'écart entre le PIB par habitant du **Brésil**, de la **Chine**, de l'**Inde** et de l'**Indonésie** et celui des États-Unis a augmenté d'au moins 71% (entre 1994-1996 et 2014-2016). Si l'on prend l'**Allemagne** comme point de comparaison, l'écart entre cette dernière et la **Chine**, l'**Inde** et l'**Indonésie** a augmenté d'au moins 23%. Si l'on prend le **Royaume-Uni** comme point de comparaison, l'écart entre ce dernier et le **Brésil**, la **Chine**, l'**Inde** et l'**Indonésie** a augmenté d'au moins 65%. La tendance au creusement de l'écart entre les Membres développés et les Membres en développement pour ce qui est du PIB par habitant (en dollars EU constants de 2010 et en PPA) est semblable à celle observée pour ce qui est du PIB par habitant (en dollars EU courants). D'une manière générale, les écarts de PIB par habitant entre les Membres développés et les Membres en développement étaient considérables et ont augmenté en termes absolus depuis 1995, date de la création de l'OMC, comme le montre le graphique 2.

2.5. Le tableau 1 montre que les dix pays qui abritent la plus grande proportion de la population pauvre du monde sont les suivants: **Inde** (35,6% de cette population), **Nigéria** (6,3%), **Éthiopie** (5,9%), **Pakistan** (5,4%), **Bangladesh** (4,5%), **Chine** (3,9%), **République démocratique du Congo** (3,7%), **Indonésie** (2,7%), **Tanzanie** (2,1%) et **Ouganda** (1,7%). 38,2% de la population pauvre du monde vit dans des PMA et 61,8%, dans des Membres en développement qui ne sont pas des PMA, une part de la population appelée le "nouveau milliard le plus pauvre".<sup>1</sup>

2.6. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les dix pays qui comptent le plus grand nombre de personnes sous-alimentées au monde sont les suivants: **Inde** (195,9 millions), **Chine** (124,5 millions), **Pakistan** (39,5 millions), **Bangladesh** (24,8 millions), **Éthiopie** (21,9 millions), **Nigéria** (21,5 millions), **Indonésie** (20,2 millions), **Tanzanie** (17,8 millions), **Ouganda** (17,2 millions) et **Philippines** (14,2 millions). L'ensemble des personnes sous-alimentées qui vivent dans ces dix pays en développement représente 62% du total mondial, comme le montre le graphique 3.

### 2.2 Agriculture

2.7. L'agriculture est l'un des secteurs les plus importants d'un pays; dans ce secteur, les Membres développés jouissent d'avantages considérables par rapport aux Membres en développement. Dans de nombreux Membres en développement, le secteur agricole est la principale source d'emploi, mais reste caractérisé par des exploitations de petite taille et par le fait qu'un grand nombre de personnes dépendent de l'agriculture. À l'inverse, aux États-Unis, le secteur agricole se caractérise par des exploitations de très grande taille et par le fait que peu de personnes dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. Toute discussion sur l'agriculture doit reconnaître le fait que, dans de

<sup>1</sup> L'Initiative Bellagio sur la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire, lancée en novembre 2011, fait référence à cette partie de la population pauvre du monde qui vit dans des pays à revenu intermédiaire en la qualifiant de "nouveau milliard le plus pauvre", [www.cbm.org/article/downloads/82788/Summary\\_Poverty\\_in\\_MIC.pdf](http://www.cbm.org/article/downloads/82788/Summary_Poverty_in_MIC.pdf), consulté le 25 janvier 2019.

nombreux Membres en développement, l'agriculture reste principalement une activité de nature non commerciale. Contrairement aux Membres développés, dans lesquels l'agriculture est pratiquée à des fins commerciales, dans de nombreux Membres en développement, elle constitue une activité de subsistance principalement destinée à s'assurer des moyens d'existence.

2.8. La différence dans la nature des activités agricoles entre les Membres développés et bon nombre de Membres en développement est encore plus évidente si l'on compare la valeur ajoutée par travailleur dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Comme le montre le graphique 4, la valeur ajoutée par travailleur en **Nouvelle-Zélande**, en **Australie**, aux **États-Unis**, dans l'**Union européenne** et au **Japon** était de 77 600 dollars, 37 649 dollars, 31 003 dollars, 13 137 dollars et 20 763 dollars, respectivement, pour la période 1995-1997 et de 105 115 dollars, 85 858 dollars, 80 040 dollars, 25 952 dollars et 24 009 dollars, respectivement, pour la période 2015-2017. En revanche, en **Chine**, en **Indonésie**, en **Inde** et en **Afrique subsaharienne**, cette valeur s'est élevée à 1 073 dollars, 1 975 dollars, 863 dollars et 791 dollars, respectivement, pour la première période et à 5 323 dollars, 3 485 dollars, 1 604 dollars et 1 311 dollars, respectivement, pour la seconde période. Pendant la période 1995-1997, la valeur ajoutée par travailleur aux **États-Unis** était 36 fois plus élevée qu'en **Inde**, 28 fois plus élevée qu'en **Chine** et 16 fois plus élevée qu'en **Indonésie**. Pendant la période 2015-2017, l'écart s'est encore creusé pour l'**Inde** (valeur 50 fois moins élevée qu'aux États-Unis) et l'**Indonésie** (valeur 23 fois moins élevée qu'aux États-Unis).

2.9. Un grand nombre de subventions accordées aux agriculteurs des Membres développés ont donné un avantage compétitif considérable aux produits agricoles concernés sur le marché international. Comme le montre le graphique 5, en 2016, le soutien interne par agriculteur aux **États-Unis** s'est élevé à 60 586 dollars; les chiffres correspondants pour certains autres Membres de l'OMC étaient les suivants: **Japon** (10 149 dollars), **Canada** (16 562 dollars), **Union européenne** (6 762 dollars), **Chine** (863 dollars), **Brésil** (345 dollars) et **Inde** (227 dollars). Ainsi, la subvention par agriculteur aux **États-Unis** était 70 fois plus élevée qu'en **Chine**, 176 fois plus élevée qu'au **Brésil** et 267 fois plus élevée qu'en **Inde**. Au **Japon**, cette subvention était 12 fois plus élevée qu'en **Chine**, 29 fois plus élevée qu'au **Brésil** et 45 fois plus élevée qu'en **Inde**. Au **Canada**, elle était 19 fois plus élevée qu'en **Chine**, 48 fois plus élevée qu'au **Brésil** et 73 fois plus élevée qu'en **Inde**. Dans l'**Union européenne**, elle était 8 fois plus élevée qu'en **Chine**, 20 fois plus élevée qu'au **Brésil** et 30 fois plus élevée qu'en **Inde**.

2.10. Comme le montre le graphique 6, la population rurale totale en **Allemagne**, au **Japon**, au **Royaume-Uni** et aux **États-Unis** comptait 121 millions de personnes pendant la période 1994-1996, un chiffre qui est tombé à 99 millions pendant la période 2014-2016. Au cours de la première période, la population rurale des Membres en développement ci-après a dépassé la population rurale totale des quatre Membres développés susmentionnés: **Chine** (831 millions), **Inde** (704 millions) et **Indonésie** (125 millions). En Chine et en Inde, la population rurale représentait environ six fois la population rurale totale des quatre Membres développés ci-dessus. Pendant la seconde période (2014-2016), la population rurale des Membres en développement ci-après a dépassé la population rurale totale des quatre Membres développés en question: **Bangladesh** (105 millions), **Chine** (610 millions), **Inde** (879 millions), **Indonésie** (120 millions) et **Pakistan** (121 millions). Si la population rurale de la Chine est restée environ six fois supérieure à celle des quatre Membres développés susmentionnés, celle de l'Inde est devenue huit fois supérieure. Il convient également de noter qu'au cours de la période 2014-2016, la population rurale de la **Chine** représentait presque trois fois la population rurale globale de l'**Australie**, du **Canada**, de l'**Union européenne**, du **Japon**, de la **Nouvelle-Zélande** et des **États-Unis**, tandis que la population rurale de l'Inde représentait plus de quatre fois la population rurale globale de ces Membres développés. Ces chiffres mettent en évidence l'ampleur des difficultés liées à la population rurale rencontrées par certains des plus grands Membres en développement.

2.11. Comme le montre le graphique 7, le nombre d'agriculteurs par hectare dans la plupart des Membres en développement dépasse largement celui enregistré aux États-Unis. À titre d'exemple, en 2016, l'Égypte comptait 145 fois plus d'agriculteurs par hectare que les États-Unis. D'autres Membres en développement affichent une situation analogue pour ce qui est de l'agriculture intensive. Il s'agit notamment de l'Indonésie (97 fois plus d'agriculteurs par hectare), de l'Inde (81 fois plus), de la Chine (70 fois plus) et du Pakistan (53 fois plus). En outre, le graphique 8 montre que la taille moyenne des exploitations est nettement plus importante aux États-Unis que dans certains Membres en développement comme l'Égypte (216 fois plus importante), l'Indonésie (205 fois), l'Inde (134 fois), le Pakistan (58 fois) et la Turquie (30 fois). La comparaison du nombre d'agriculteurs par hectare et de la taille moyenne des exploitations ne laisse aucun doute quant à la

différence fondamentale dans la nature de l'agriculture entre certains Membres en développement et les États-Unis.

2.12. De nombreux Membres ont tenté de faire en sorte que l'emploi provienne non plus principalement de l'agriculture, mais d'autres secteurs. Bien que l'on ait observé certains mouvements de main-d'œuvre au détriment de l'agriculture, cette dernière reste la principale source d'emploi dans la plupart des Membres en développement, comme le montre le graphique 9. Cela contraste fortement avec la situation aux **États-Unis**, où l'agriculture représente moins de 2% de l'emploi total. Cette proportion est nettement plus élevée dans de nombreux Membres en développement, comme la **Turquie** (20%), la **Chine** (20%), les **Philippines** (29%), l'**Indonésie** (33%), le **Nigéria** (36%), l'**Inde** (44%), le **Bangladesh** (42%) et le **Viet Nam** (44%).

### 2.3 Commerce: commerce des services, DPI, commerce en valeur ajoutée dans le cadre des CVM

2.13. Selon le rapport *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2018* de l'ONU, en 2016, la population des économies en développement représentait 85% de la population mondiale, tandis que la part de ces économies dans les exportations mondiales de services était inférieure à 30% et que leur part dans les exportations de services financiers, de services de télécommunication et d'autres services à forte valeur ajoutée était encore plus faible, comme le montre le graphique 10.<sup>2</sup> D'après l'OMC, les exportations de services par habitant des principaux Membres en développement ne représentaient que 10% de celles des Membres développés, comme le montre le graphique 11.<sup>3</sup>

2.14. S'agissant des recettes tirées des redevances au titre de la propriété intellectuelle, depuis la création de l'OMC en 1995, les Membres développés ont non seulement conservé une position dominante, mais aussi enregistré une augmentation de ces recettes bien plus forte que dans les Membres en développement. Comme le montre le graphique 12, en 1995, les recettes de ce type enregistrées par l'**Union européenne**, les **États-Unis** et le **Japon** se sont élevées à 14,7 milliards de dollars, 30,3 milliards de dollars et 6,7 milliards de dollars, respectivement; en 2017, elles étaient montées à 144,1 milliards de dollars, 127,9 milliards de dollars et 41,7 milliards de dollars, respectivement. Les chiffres pour 2017 étaient respectivement 30 fois, 27 fois et 9 fois supérieurs à ceux enregistrés par la **Chine** (4,8 milliards de dollars), 206 fois, 183 fois et 60 fois supérieurs à ceux enregistrés par l'**Inde** (700 millions de dollars), et 240 fois, 213 fois et 70 fois supérieurs à ceux enregistrés par le **Brésil** (600 millions de dollars).

2.15. Par rapport aux Membres développés, les Membres en développement affichent une dépendance plus importante, quoique fragile, à l'égard du commerce. Dans le cadre du processus de mondialisation, certains Membres en développement ont été intégrés aux chaînes de valeur mondiales grâce à leurs avantages comparatifs sur le plan de la main-d'œuvre. Toutefois, ils restent tout en bas de la "courbe de sourire" du fait qu'ils fournissent des matières premières et des services de fabrication ou d'assemblage bon marché et à faible valeur ajoutée, mais présentant un risque élevé, comme le montre le graphique 13.

### 2.4 Consommation d'énergie par habitant

2.16. Comme le montre le graphique 14, d'après l'indicateur de la consommation d'énergie par habitant, l'écart entre les Membres développés et les Membres en développement est resté important pendant la période 2012-2014. La consommation d'énergie par habitant aux **États-Unis** était onze fois plus élevée qu'en **Inde**, huit fois plus élevée qu'en **Indonésie**, cinq fois plus élevée qu'au **Brésil** et trois fois plus élevée qu'en **Chine**.

### 2.5 Finances

2.17. Les banques commerciales jouent un rôle crucial dans le système financier et dans l'économie en général car elles permettent d'épargner de l'argent, d'obtenir des prêts et de transférer des fonds au moyen de circuits formels. Le faible nombre de banques par centaine de milliers d'habitants indique un manque de financement formel et une dépendance plus importante à l'égard des circuits informels, qui sont souvent coûteux et peu fiables. Cela nuit à l'entrepreneuriat, à la création de

<sup>2</sup> ONU: *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2018*, page 26.

<sup>3</sup> OMC, *Examen statistique du commerce Mondial 2018*, pages 129 et 133.

revenus et à la croissance des secteurs agricole, industriel et des services dans une économie. Le nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 habitants adultes est un indicateur utile de la disponibilité de services bancaires. Comme le montre le graphique 15, la plupart des Membres en développement sont loin derrière les Membres développés. Tandis que l'on a recensé 32,68 succursales de banques commerciales pour 100 000 habitants adultes aux **États-Unis**, ce chiffre s'établit comme suit pour certains des Membres en développement: **Brésil** (20,74), **Indonésie** (17,69), **Inde** (13,49) et **Chine** (8,43).

2.18. L'étude du McKinsey Global Institute montre que 2 milliards de personnes et 200 millions de petites entreprises du monde en développement (qui comprend notamment la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud) n'ont pas accès à une épargne sûre et au crédit, un déficit de financement estimé à 2 200 milliards de dollars.<sup>4</sup> Elles doivent passer par des circuits informels. Le graphique 16 montre qu'il y a 1,7 milliard d'adultes non bancarisés dans le monde, dont 930 millions (55% du total) vivent dans les dix plus grands Membres en développement.<sup>5</sup>

## 2.6 Capacités en matière de recherche-développement

2.19. Comme le montre le graphique 17, seules 4 des 100 meilleures universités au monde se trouvent dans des Membres en développement (2 en **Chine** et 2 à **Singapour**), tandis que les 96 autres se trouvent dans des Membres développés (dont 48 aux **États-Unis**). Seulement 12% des 200 meilleures universités au monde se trouvent dans des Membres en développement, tandis que les 88% restants se trouvent dans des Membres développés (36% aux **États-Unis**). Le graphique 18 montre le nombre de chercheurs (secteur de la recherche-développement) par million d'habitants en 2017. Aux **États-Unis**, dans l'**Union européenne** et au **Japon**, ce nombre était de 4 313, 3 639 et 5 173, respectivement, alors qu'en **Chine**, en **Inde** et en **Afrique du Sud**, il n'était que de 1 159, 216 et 473, respectivement. Si on examine le nombre de brevets essentiels à une norme (BEN) de l'ISO, de la CEI et de l'UIT, la plupart proviennent de Membres développés: les **États-Unis**, l'**Union européenne** et le **Japon** ont acquis une position dominante avec 3 790, 3 660 et 1 517 BEN, respectivement, ce qui représente 87,49% du total, comme le montre le graphique 19.

## 2.7 Fracture numérique

2.20. Le développement rapide de l'économie numérique pose des difficultés aux Membres en développement, qui manquent généralement des infrastructures et des technologies nécessaires. Le graphique 20 montre que la part des utilisateurs d'Internet dans le monde en développement n'était que de 8%, 21% et 41,3% en 2005, 2010 et 2017, respectivement, contre une part bien plus élevée de 51%, 67% et 81%, respectivement, dans le monde développé. S'agissant des abonnements à la large bande, le graphique 21 montre que la part des services fixes à large bande dans le monde en développement était de seulement 2%, 4% et 8,2% en 2007, 2010 et 2016, respectivement, contre une part beaucoup plus élevée de 18%, 24% et 30,1%, respectivement, dans le monde développé; la part des services mobiles à la large bande était respectivement de 1%, 4% et 40,9% dans le monde en développement, contre 19%, 43% et 90,3% dans le monde développé. L'écart s'est donc creusé, celui-ci étant passé de 18 points de pourcentage en 2007 à près de 50 points de pourcentage en 2017. Le graphique 22 indique que les compétences en matière de traitement de fichiers électroniques, d'installation et de configuration de logiciels et de traitement de données sont généralement moins nombreuses dans les Membres en développement que dans les Membres développés.<sup>6</sup>

## 2.8 Efficacité des entreprises

2.21. Le magazine Fortune établit le classement "Fortune Global 500", qui est basé sur les recettes totales des entreprises et qui indique également leurs bénéficiaires. Comme le montre le graphique 23, en 2017, les bénéficiaires moyens des entreprises manufacturières du **Royaume-Uni**, des **États-Unis**, de l'**Allemagne** et du **Japon** figurant dans ce classement se sont élevés à 7,38 milliards de dollars,

<sup>4</sup> James Manyika et Rodger Vohries, *What digital finance means for emerging economies*. Voir: <https://www.mckinsey.com/mgi/overview/in-the-news/what-digital-finance-means-for-emerging-economies>, consulté le 25 janvier 2019.

<sup>5</sup> Banque mondiale, *Les progrès de l'inclusion financière contribuent à un monde durable*, 18 mai 2018. Voir: "<http://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2018/05/18/gains-in-financial-inclusion-gains-for-a-sustainable-world>", consulté le 21 janvier 2019.

<sup>6</sup> UIT, *Rapport Mesurer la société de l'information*, volume 1, 2018, page 32.

5,2 milliards de dollars, 3,78 milliards de dollars et 3,14 milliards de dollars, respectivement, contre seulement 891 millions de dollars et 1,519 milliard de dollars, respectivement, pour leurs homologues en **Chine** et au **Brésil**. Les bénéficiaires des entreprises manufacturières de la **Chine** et du **Brésil** figurant dans ce classement ne représentent que 12%, 17%, 24% et 28%, et 21%, 29%, 40% et 48%, respectivement, des bénéficiaires des quatre Membres susmentionnés. La plupart des autres Membres en développement ne comptent que peu d'entreprises figurant dans ce classement, voire aucune.

## 2.9 Avantages de la mondialisation

2.22. Le rapport de Bertelsmann de 2018 sur la mondialisation, intitulé *2018 Globalization Report – Who Benefits Most from Globalization*, a pris en compte les aspects économiques, politiques et sociaux du réseau mondial pour calculer l'indice de mondialisation de chaque économie. Le rapport a conclu que, sur les 42 économies étudiées, les 5 qui bénéficient le moins de la mondialisation sont l'**Inde**, l'**Argentine**, le **Brésil**, la **Chine** et le **Mexique**, comme le montre le graphique 24.

## 3 CONTRAINTES DE CAPACITÉS

3.1. Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie en 1998, a rejeté l'idée restrictive de mesurer la croissance uniquement au moyen du PIB et élargi la mesure du développement, promouvant non plus la croissance économique mais l'"accroissement des capacités des populations". Il a fait valoir que l'objectif ultime du développement devrait être centré sur la liberté de choix de l'individu, c'est-à-dire viser à améliorer les "capacités" des individus de choisir de vivre une vie qu'ils apprécient.<sup>7</sup>

3.2. Comme cela est indiqué sur le site Web de l'OMC, les règles commerciales multilatérales, le cadre de négociation et le système de règlement des différends de l'OMC ne sont pas des objectifs en soi. Ils devraient plutôt se traduire par une capacité de négociation et de participation pour les Membres en développement.<sup>8</sup> Ainsi, l'amélioration du renforcement des capacités revêt une importance cruciale.

3.3. L'OCDE divise le niveau de capacité de négociation en cinq catégories: 1) les compétences et les résultats des négociateurs en matière de négociations; 2) la capacité et le potentiel des mécanismes institutionnels en matière de gestion; 3) la capacité de coordination de la politique intragouvernementale; 4) le cadre réglementaire et la gouvernance publique; et 5) les normes sociales et la sensibilisation du public.<sup>9</sup>

3.4. Sur la base des recherches et études de cas pertinentes des organisations internationales, les contraintes de capacités des Membres en développement dans le cadre de l'OMC se traduisent par les aspects suivants:

- a. Le manque de capacités de négociation au niveau des ressources humaines: du GATT à l'OMC, les Membres développés ont occupé une position dominante en termes d'ouverture de négociations, d'élaboration de règles, de revendication de droits et même d'"utilisation flexible des règles". Or les Membres en développement, du fait de ressources limitées, souffrent généralement d'un manque de négociateurs (en particulier expérimentés) et ne sont donc pas en mesure d'atteindre leurs objectifs lors des négociations, ni de gérer les résultats des négociations. En outre, le budget du gouvernement est si limité qu'il est fréquent que les fonctionnaires chargés des négociations ne soient pas en mesure de participer aux négociations de manière systématique.
- b. Le manque de capacités de coordination au niveau institutionnel: les négociations commerciales multilatérales font intervenir les organismes gouvernementaux chargés

<sup>7</sup> Amartya Sen, *Development as Freedom* (New York, NY: Knopf 1999). Voir aussi Michael J. Trebilcock et Mariana Mota Prado, *Advanced Introduction to Law and Development* (2014).

<sup>8</sup> OMC, *Renforcement des capacités dans le domaine du commerce*. Voir l'adresse [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/devel\\_f/build\\_tr\\_capa\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/build_tr_capa_f.htm), consultée le 21 janvier 2019.

<sup>9</sup> OCDE (2003a), *Les lignes directrices du CAD: renforcer les capacités commerciales au service du développement – Développement*, [www.SourceOECD.org](http://www.SourceOECD.org), adresse consultée le 21 janvier 2019. OCDE (2003b), Stéphane Willems et Kevin Baumert, *Institutional Capacity and Climate Actions*.

des affaires étrangères, de l'économie, de l'industrie, du commerce et d'autres organismes d'un Membre, ce qui nécessite une coordination générale, de la réactivité et une adaptation flexible. Or les Membres en développement ne disposent généralement pas d'une politique uniforme entre les différents départements et ont des difficultés à évaluer pleinement et avec exactitude les répercussions des négociations commerciales multilatérales, notamment sur le système économique, le développement industriel, et à formuler en conséquence des stratégies et des lignes de conduite nationales en matière de négociations commerciales. Cette incapacité entraîne des défaillances en termes de leadership, de stabilité et de continuité dans le cadre des négociations commerciales.

- c. Le manque de capacités de négociations et d'appui au niveau social: les groupes de réflexion et les experts ont des visions et des suggestions insuffisamment clairvoyantes au sujet des négociations commerciales et n'apportent donc pas un appui théorique suffisant à l'engagement du gouvernement dans la gouvernance mondiale. Les milieux d'affaires n'ont pas entièrement reconnu les bienfaits des négociations commerciales et ne sont pas suffisamment sensibilisés à la coopération avec les fonctionnaires chargés des négociations. La vulgarisation et la promotion des connaissances en matière de négociations commerciales multilatérales sont également insuffisantes.
- d. L'ancien Président du Groupe des 77, l'Ambassadeur Luis Fernando Jaramillo (Colombie), a dit ce qui suit: "... dans de nombreux cas, la transformation de ces droits commerciaux multilatéraux en avantages commerciaux concrets demande une action de la part des gouvernements avec l'appui actif des milieux d'affaires. De nombreux Membres en développement se sont trouvés mal équipés en termes d'institutions, de ressources humaines et financières consacrées à cet objectif".<sup>10</sup>

3.5. En résumé, le fait est que, s'agissant des négociations commerciales multilatérales, les Membres développés sont généralement bien préparés en amont, alors que les Membres en développement réagissent souvent *a posteriori*, dans la précipitation. Il existe une grande asymétrie entre les uns et les autres lors de l'élaboration des règles commerciales multilatérales du fait des contraintes de capacités. L'égalité officielle "*de jure*" ne peut pas masquer l'inégalité "*de facto*" dans la réalité.

#### 4 CONTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES DES NOUVEAUX MEMBRES

4.1. Depuis la création de l'OMC en 1995, les Membres en développement, en particulier ceux ayant accédé récemment, ont effectué des contributions importantes pour s'intégrer au système commercial multilatéral et renforcer celui-ci. Par rapport aux Membres originels, les Membres relevant de l'article XII ont contracté des engagements de portée plus vaste lors de leur accession à l'OMC.

4.2. S'agissant du soutien interne à l'agriculture, les Membres développés se sont réservé davantage d'outils de subvention et de marge de manœuvre politique. Cette disparité est encore plus manifeste dans le domaine de l'accès aux marchés. Le graphique 25 montre que le tarif consolidé moyen des Membres développés (39%) est 2,4 fois plus élevé que celui du Groupe relevant de l'article XII (16,4%).

4.3. S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), le droit de douane moyen des Membres originels est trois fois plus élevé que celui du Groupe relevant de l'article XII. Pour ce groupe, la portée des consolidations est de 100%, alors que de nombreux Membres originels restent encore à la traîne, la portée des consolidations moyenne pour ces derniers étant de seulement 74,5%, tandis que seuls 37 d'entre eux ont consolidé la totalité de leurs lignes tarifaires.

---

<sup>10</sup> Renforcement de la participation des pays en développement au commerce mondial et au système commercial multilatéral, rapport CNUCED/OMC, 1996.

## 5 TSD ET AUTODÉCLARATION

### 5.1 Le TSD qui s'applique aux Membres en développement fait partie intégrante des Accords de l'OMC

5.1. En 1947, onze Membres en développement ont accédé au GATT sur la base des mêmes conditions et obligations que les Membres développés. Pour aider les Membres en développement à mieux tirer profit du système commercial multilatéral, les notions de "réciprocité qui ne soit pas totale" et de "non-réciprocité" ont progressivement émergé au cours des années 1960 et se sont imposées au point de donner naissance à la Partie IV du GATT. La question du développement a été explicitement traitée dans cette partie pour la première fois de l'Histoire. La *Décision sur le traitement différencié et plus favorable, la réciprocité, et la participation plus complète des pays en voie de développement* ("Clause d'habilitation") adoptée en 1979 a donné un fondement juridique permanent à la clause relative au TSD.<sup>11</sup>

5.2. En 1986, les Membres en développement sont convenus de lancer le Cycle d'Uruguay, le TSD faisant partie intégrante des négociations comme cela était indiqué dans la Déclaration ministérielle. Toutefois, les résultats des négociations n'ont pas été à la hauteur des attentes. Un expert de haut niveau a fait observer ce qui suit: "la plupart des concessions et des engagements sont venus des pays en développement et très peu des pays industrialisés".<sup>12</sup> En 1994, toutes les Parties contractantes au GATT qui étaient des pays en développement ont rejoint l'OMC, adoptant les résultats du Cycle d'Uruguay en tant qu'engagement unique. À l'article XXXVI:1 c) du GATT de 1994, les Parties contractantes ont noté ce qui suit: "il existe un écart important entre les niveaux de vie des pays peu développés et ceux des autres pays". Les dispositions du paragraphe 3 de l'article spécifiait ce qui suit: "Il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les parties contractantes peu développées s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique". Ce que pouvaient être ces efforts positifs était spécifié au paragraphe 8 de l'article, qui disposait ce qui suit: "Les parties contractantes développées n'attendent pas de réciprocité pour les engagements pris par elles dans des négociations commerciales de réduire ou d'éliminer les droits de douane et autres obstacles au commerce des parties contractantes peu développées".

5.3. Comme la CNUCED l'a établi, les obligations des Membres développés envers les Membres en développement n'existent que sous la forme de "clauses de l'effort maximal".<sup>13</sup> C'est également la raison pour laquelle le paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha, adoptée en 2001, invite les Membres à "[réexaminer toutes les dispositions] en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles". Jusqu'à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en 2017 à Buenos Aires, des progrès minimes avaient été réalisés en ce qui concerne le développement. Dans l'intervalle, les droits légitimes des Membres en développement d'utiliser le TSD avaient été mis à rude épreuve. Toutefois, l'Histoire a montré que, sans clause relative au TSD renforcée et l'application effective de celle-ci, il n'existe aucun moyen d'atteindre les objectifs du système commercial multilatéral énoncés dans l'Accord de Marrakech. Il convient d'en tenir sérieusement compte dans le processus de réforme de l'OMC.

### 5.2 TSD "inverse"

5.4. L'allégation des États-Unis selon laquelle "toutes les règles s'appliquent à quelques-uns (les pays développés)" ne tient absolument pas compte des 70 ans et plus d'histoire du GATT/de l'OMC. D'abord, "le fait de subir" en raison de contraintes de capacités est une description factuelle de la relation entre la plupart des Membres en développement et le système commercial multilatéral. Un phénomène d'"absence de règles" et de "déficit de développement" existait largement dans le cadre du Cycle d'Uruguay en raison du manque de capacités des Membres en développement et du rôle prépondérant joué par les Membres développés dans ces négociations. Ensuite, dans de nombreux cas, les Membres développés ont obtenu des exceptions et n'ont même pas adhéré aux principes fondamentaux du système commercial multilatéral. Certaines de ces exceptions existent depuis des décennies, portant atteinte aux règles et disciplines dans le cadre du GATT/de l'OMC. En outre, durant le Cycle de Doha, de nombreux Membres développés ont obtenu des exceptions par pays à

<sup>11</sup> Alexander Keck et Patrick Low, *Special and Differential Treatment in the WTO: Why, When and How*, 2004.

<sup>12</sup> Bhagirath Lal Das, *The WTO Agreements: Deficiencies, Imbalances and Required Changes*, chapitre 1, 1998.

<sup>13</sup> CNUCED, *The Outcome of the Uruguay Round: An Initial Assessment*, 1994.

des règles qui leur auraient été généralement applicables, telles que les exceptions par pays pour certains Membres développés prévues dans la version Rev.4 du projet de texte de modalités concernant l'agriculture; les paragraphes 42 et l'annexe A de ce projet accordent par exemple aux États-Unis une exception à la disposition applicable pour calculer les limites par produit pour la catégorie bleue, qui prévoit des limites plus élevées en matière de soutien par produit au titre de la catégorie bleue, en particulier pour le maïs, le blé, le coton et le riz. En outre, des exceptions pour les Membres développés figurent aussi dans la Décision de Nairobi sur les subventions à l'exportation. Même si elles n'ont pas été qualifiées de dispositions relatives au TSD, cela ne masque pas la réalité, à savoir qu'il s'agit en fait de dispositions relatives à un TSD en faveur de certains Membres développés, qui est généralement dénommé "TSD inverse". Ce TSD inverse a conduit à des déséquilibres durables dans le système commercial multilatéral ainsi qu'à des distorsions du commerce international. Il est donc inexact et hypocrite de la part des États-Unis d'affirmer que toutes les règles ne se sont appliquées qu'à quelques-uns (les pays développés).

5.5. L'article XI:1 du GATT interdit les restrictions à l'importation, tandis que les droits d'importation plus élevés que ceux qui sont consolidés dans une liste de concessions sont interdits par l'article II:1 b). En 1955, en vertu d'une demande présentée par les États-Unis<sup>14</sup>, les Parties contractantes, agissant conformément à l'article XXV:5 de l'Accord général, ont décidé de relever les États-Unis des obligations qui leur sont imposées par les dispositions des articles XI et II autant qu'il peut être nécessaire pour éviter qu'une mesure que le gouvernement des États-Unis est tenu de prendre au titre de l'article 22 de l'Agricultural Adjustment Act soit incompatible avec lesdites dispositions. En vertu de la dérogation, les États-Unis étaient libres d'imposer des restrictions quantitatives visant les importations de produits agricoles qui, autrement, n'étaient pas autorisées au titre des dispositions de l'article XI:1 du GATT. Alors que la dérogation était censée être de nature "temporaire", les États-Unis ont bénéficié de l'exception aux dispositions générales du GATT pendant presque 40 ans.

5.6. En violation avec les dispositions de l'article XI du GATT, par l'intermédiaire d'une série d'accords entrés en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1961, y compris l'Accord à court terme (1961-1962), l'Accord à long terme (1962-1973), l'Arrangement multifibres (1973-2004) et, enfin, l'Accord sur les textiles et les vêtements (1995-2004), les États-Unis et certains autres Membres développés ont commencé à imposer des restrictions visant les importations de textiles et de vêtements. Les contingents étaient initialement limités aux textiles de coton, puis ont été élargis aux produits textiles en laine et en fibres synthétiques ou artificielles à compter de 1974, ainsi qu'aux produits en fibres végétales et en mélanges contenant de la soie à compter de 1986, pour finalement englober l'ensemble des produits textiles à base de tous les types de fibres. Les États-Unis ont utilisé l'exception aux règles du GATT généralement applicables pendant 43 ans et 3 mois. Certains autres Membres développés ont également bénéficié de l'exception sur une durée légèrement plus courte.

5.7. L'agriculture est restée l'une des questions les plus épineuses de l'histoire du GATT/de l'OMC. La dérogation de 1955 accordée aux États-Unis a été suivie par une vague de mesures de la part des Membres développés, qui ont permis à ces derniers de protéger leurs marchés et de fausser les échanges. En outre, l'Accord sur l'agriculture négocié pendant le Cycle d'Uruguay a perpétué de nombreuses distorsions. Les Membres développés bénéficient actuellement de l'avantage exceptionnel de pouvoir fournir à leurs producteurs agricoles nationaux un montant atteignant presque 160 milliards de dollars en termes de mesure globale du soutien (MGS), ce qui représente plus de 90% des niveaux de soutien MGS autorisés, alors que la plupart des Membres en développement n'ont accès à aucune mesure de ce type. La marge de manœuvre dont disposent les Membres développés inclut donc: 1) l'octroi de subventions très élevées par rapport à la valeur de la production des produits considérés; 2) la concentration des subventions sur quelques produits essentiels (par exemple le coton pour les États-Unis, les produits laitiers et la volaille pour l'Union européenne, etc.); et 3) la modification des produits sur lesquels les subventions sont concentrées. Des chiffres détaillés figurent dans la communication conjointe présentée par la Chine et l'Inde, intitulée "Élimination de la MGS pour réduire les distorsions du commerce mondial des produits agricoles" (JOB/AG/102). Les Membres développés ont également conservé des obstacles tarifaires ayant des effets de distorsion des échanges, tels que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, qui affectent considérablement les intérêts à l'exportation des Membres en développement concernant certains produits concurrents, y compris des produits agricoles importants, fruits, légumes et produits de la pêche, etc. En outre, certains Membres – de nouveau, principalement les Membres développés – ont obtenu le droit de protéger encore leurs marchés agricoles grâce à la

<sup>14</sup> Document du GATT L/315, daté du 28 janvier 1995. Demande de dérogation présentée par les États-Unis au sujet de l'"Agricultural Adjustment Act".

clause de sauvegarde spéciale (SGS). Il est désormais reconnu par de nombreux experts que, en dépit de certaines dispositions relatives au TSD en faveur des Membres en développement, l'Accord sur l'agriculture présente un grand nombre d'asymétries et de déséquilibres. Cela a faussé les règles du jeu au détriment de la plupart des Membres en développement. Toute tentative visant à affaiblir les dispositions relatives au TSD existantes dans le domaine de l'agriculture aurait des conséquences négatives graves pour des centaines de millions d'agriculteurs dans les pays en développement Membres.

5.8. Les Membres développés ont joué un rôle prédominant dans les industries de haute technologie au cours des années 1990. Pour conserver ces avantages, ils ont fortement plaidé pour que, dans l'Accord SMC, les subventions pour les activités de recherche-développement soient classées parmi les subventions ne donnant pas lieu à une action pendant la période de transition et sont parvenus à leur fin. En fait, à cette époque, ces types de subventions étaient principalement utilisés par les Membres développés. Les Membres en développement étaient très souvent extrêmement désavantagés dans ces domaines et ne possédaient pas les ressources nécessaires pour fournir des subventions de ce type, ce qui exacerbait encore le déséquilibre en matière de concurrence entre les Membres en développement et les Membres développés, comme le montre le graphique 26. Lorsque les Membres en développement ont commencé à avoir la capacité d'accorder des subventions de ce type, qui sont importantes pour l'industrialisation et la modernisation, ces dernières sont devenues susceptibles de donner lieu à une action. Comme l'a souligné un expert renommé, les Membres développés ont créé "un ordre multilatéral qui est celui qui convient le mieux à leur propre trajectoire de développement – qui réduit la marge de manœuvre permettant de promouvoir des secteurs essentiels pour gravir les échelons du développement, tout en accroissant la marge de manœuvre permettant de promouvoir les secteurs à forte intensité technologique, qui sont désormais essentiels pour assurer leur propre prospérité nationale".<sup>15</sup>

5.9. L'Accord sur les ADPIC est considéré comme "largement insuffisant", prévoyant seulement la protection des intérêts des détenteurs de DPI, "sans facteurs compensatoires notables pour protéger les intérêts des consommateurs de propriété intellectuelle". Bhagirath Lal Das a noté que "l'Accord sur les ADPIC cherchait à obtenir le gain maximal possible pour les titulaires établis de brevets".<sup>16</sup> Ce déséquilibre se manifeste en particulier par les redevances considérables afférentes aux DPI que reçoivent les Membres développés. Comme le montre le graphique 27, les États-Unis sont le plus grand bénéficiaire des transactions transfrontières basées sur les DPI, les redevances et droits de licence encaissés par ces derniers en 2012 représentant 85 milliards de dollars, soit un montant beaucoup plus élevé que pour un grand nombre de Membres développés. En d'autres termes, les États-Unis constituent le plus grand exportateur de DPI, tandis que les Membres en développement accusent pour l'essentiel une tendance à la baisse.

### 5.3 Autodéclaration

5.10. L'Accord sur l'OMC (article XVI:1) dispose ce qui suit: "l'OMC sera guidée par les décisions, [les lignes directrices,] les procédures et les pratiques habituelles des [parties contractantes] du GATT de 1947". L'autodéclaration du statut de Membre en développement était une pratique de longue date ayant une légitimité reconnue dans le cadre du GATT de 1947, et elle est devenue une pratique habituelle de l'OMC, établie en 1995.

5.11. Cette pratique a servi à permettre aux Membres en développement de se mettre progressivement en conformité avec les disciplines du GATT/de l'OMC et de s'intégrer dans le système commercial multilatéral avec une certaine marge de manœuvre négociée. C'est un instrument qui vise à rendre leur intégration économique plus durable.

5.12. Comme il est indiqué dans l'Accord de Marrakech, l'OMC a été créée avec des objectifs multiples consistant à relever les niveaux de vie, réaliser le plein emploi, accroître la production et le commerce, promouvoir le développement durable, etc., plutôt qu'à seulement maximiser le commerce proprement dit. De plus, les Membres de l'OMC sont convenus à Marrakech que l'OMC adopterait une approche de la politique commerciale compatible avec leurs besoins et soucis respectifs à différents niveaux de développement économique.

<sup>15</sup> Linda Weiss, *Global Governance, National Strategies: How Industrialized States Make Room to Move Under the WTO*, School of Economics & Political Science de l'Université de Sydney, 2005.

<sup>16</sup> Bhagirath Lal Das, *The WTO Agreements: Deficiencies, Imbalances and Required Changes*, Third World Network, 1998.

5.13. S'agissant des Membres développés, de nombreux éléments ont démontré qu'ils disposaient de la structure économique et des capacités connexes pour tirer profit d'un meilleur accès aux marchés et d'une réduction des obstacles au commerce. Toutefois, s'agissant des Membres en développement, les contraintes structurelles et la faiblesse des capacités les placent toujours dans une position différente. Il est largement reconnu que la politique commerciale ou l'ouverture de l'économie ne peuvent pas constituer le seul facteur décisif pour parvenir à une croissance économique soutenue. L'intégration réussie dans l'économie mondiale et l'obtention d'une croissance économique forte et soutenue nécessitent une combinaison d'éléments: accès avantageux au marché mondial; marge de manœuvre pour engager des réformes institutionnelles, transformation structurelle, modernisation technologique et partage du savoir-faire; et renforcement des capacités de production. C'est la caractéristique commune de tous les Membres en développement autodéclarés à l'OMC, qui diffère aussi fondamentalement de ce qui caractérise les Membres développés.

5.14. L'histoire économique, y compris celle des Membres développés autodéclarés d'aujourd'hui, a montré que cette transformation nationale, qu'il s'agisse de la réforme institutionnelle ou du renforcement des capacités de production, nécessite la connaissance et la compréhension des circonstances locales et une expérimentation politique constante. Les Membres en développement ont besoin de la même marge de manœuvre lorsqu'ils s'ouvrent au marché mondial pour faire progresser leur programme national de réforme et de transformation, ce qui est exactement la raison pour laquelle l'OMC adopte l'approche de l'autodéclaration. Le fait de priver les Membres en développement de marge de manœuvre et de flexibilités serait une violation flagrante des principes fondamentaux de justice et d'équité en matière de gouvernance internationale et porterait atteinte à la légitimité même du système fondé sur des règles. L'OMC, en poursuivant ses multiples objectifs, devrait mettre en place un régime de commerce favorable au développement, qui encourage ses membres en développement à mener une réforme et une transformation nationales adaptées à leur situation locale tout en étant intégrés dans l'économie mondiale, et qui leur assure un soutien à cet effet.

5.15. Il convient également de noter que, bien que les Membres en développement autodéclarés soient en droit d'utiliser le TSD, ils apportent toujours autant que possible leur contribution. Un certain nombre d'engagements maximaux de Membres en développement concernant la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges est un bon moyen de démontrer que l'approche de l'autodéclaration ne paralyse pas les négociations dans le cadre de l'OMC mais qu'elle joue plutôt un rôle clé dans la négociation réussie et la mise en œuvre réalisable des Accords de l'OMC.

## 6 CONCLUSION

6.1. Les véritables menaces pour la pertinence, la légitimité et l'efficacité de l'OMC sont la propagation du protectionnisme et de l'unilatéralisme qui sont incompatibles avec les règles de l'OMC, le blocage du processus de sélection des membres de l'Organe d'appel et l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle du développement de Doha, et non le stade de développement autodéclaré des Membres en développement.

6.2. Le TSD fait partie intégrante du système commercial multilatéral, et l'autodéclaration du statut de Membre en développement, une règle fondamentale dans le cadre de l'OMC, s'est avérée être l'approche la plus appropriée en matière de classification dans le cadre de l'OMC. Malgré les progrès économiques impressionnants réalisés par de nombreux Membres en développement ces dernières décennies, l'écart de développement persiste et s'est même accentué. En outre, les Membres en développement continuent de rencontrer de nombreuses difficultés importantes, ce qui montre que les dispositions relatives au TSD en leur faveur restent pertinentes. À titre de droit fondamental accordé à tous les Membres en développement, chaque Membre en développement, en fonction de la situation particulière qui lui est propre, décidera lui-même s'il y a lieu d'utiliser le TSD, à quel moment et de quelle manière, et également du point de savoir dans quelle mesure le faire. Aucun autre Membre n'est habilité à interférer avec une décision autodéclarée de ce type. Si cela n'avait pas été le cas, l'OMC n'aurait pas en mesure d'atteindre l'envergure qu'elle a aujourd'hui et d'établir un tel système complet fondé sur des règles par l'intermédiaire de cycles de négociations multilatérales. Toute tentative visant à affaiblir le TSD serait contraire au principe fondamental d'équité et de justice qui sous-tend le cadre d'un traité international dans le contexte duquel l'ensemble des Membres est aussi diversifié qu'il l'est à l'OMC.

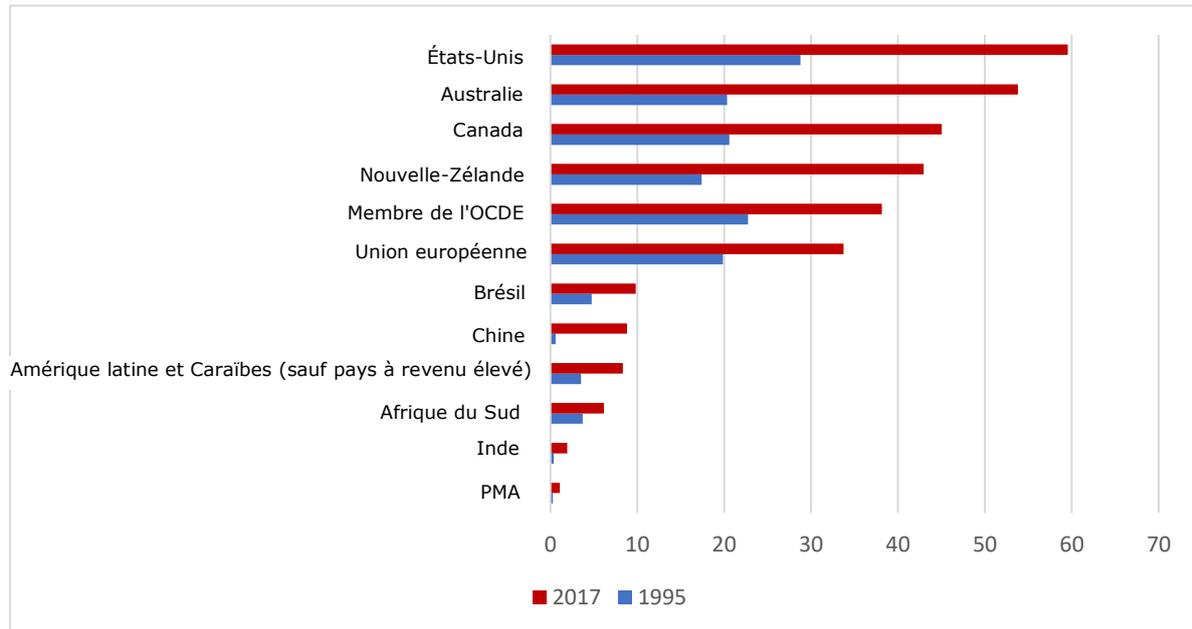
6.3. À ce jour, la mission commune de développement des Membres en développement est loin d'être accomplie, et les contraintes de capacités demeurent la caractéristique distinctive des

Membres en développement. Dans notre effort commun en faveur d'une OMC plus pertinente, plus efficace et plus autoritaire, les Membres doivent tenir pleinement compte du facteur que sont les contraintes de capacités lors de l'établissement d'une structure de négociation quelconque, y compris de la portée, de l'ambition et des phases de celle-ci. À moins de nous montrer disposés à prendre correctement en considération les demandes pratiques et les difficultés spécifiques des Membres en développement, ainsi que le TSD inverse en faveur des Membres développés, nous ne serons jamais en mesure de les encourager à participer pleinement à de futures négociations ni à apporter les contributions dues.

6.4. Si la promesse de faire en sorte que chacun participe est un objectif souhaitable et si l'inclusivité doit être garantie, alors le TSD en faveur de tous les Membres en développement est la solution évidente.

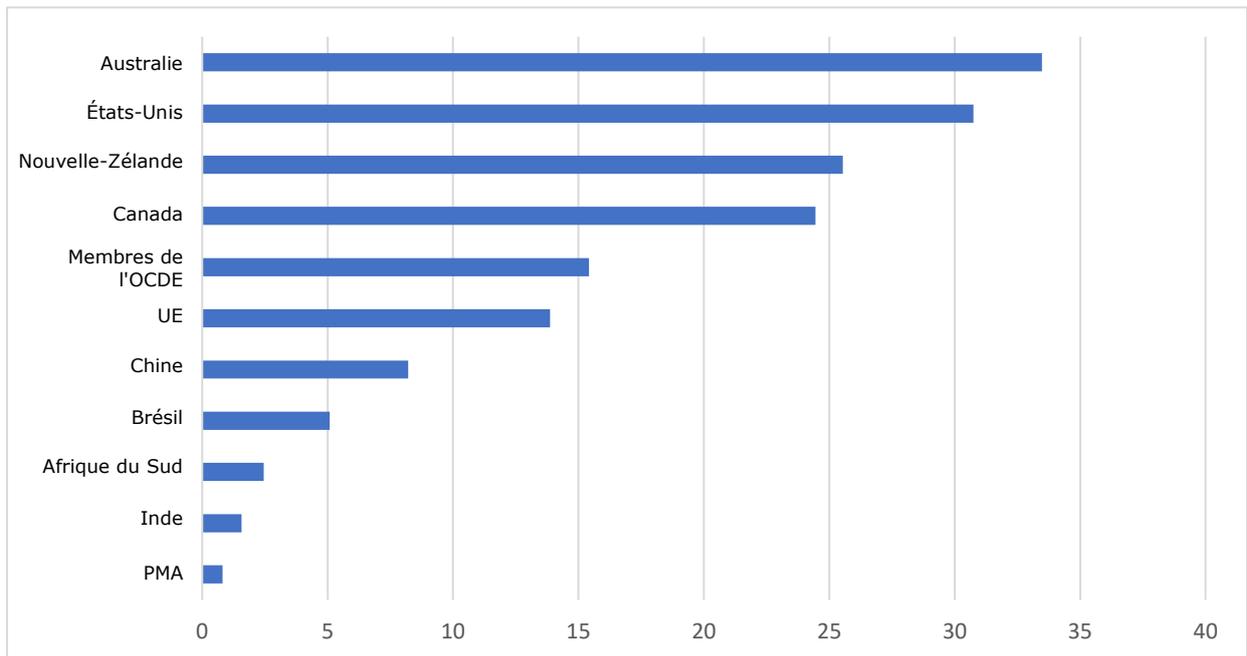
---

## APPENDICE

**Graphique 1: PIB par habitant (en milliers de dollars EU courants) pour certains Membres de l'OMC et groupes de pays, 1995-2017**

Source: Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

**Graphique 2: Augmentation du PIB par habitant en termes absolus (en milliers de dollars EU courants) pour certains Membres de l'OMC et groupes de pays, 1995-2017**



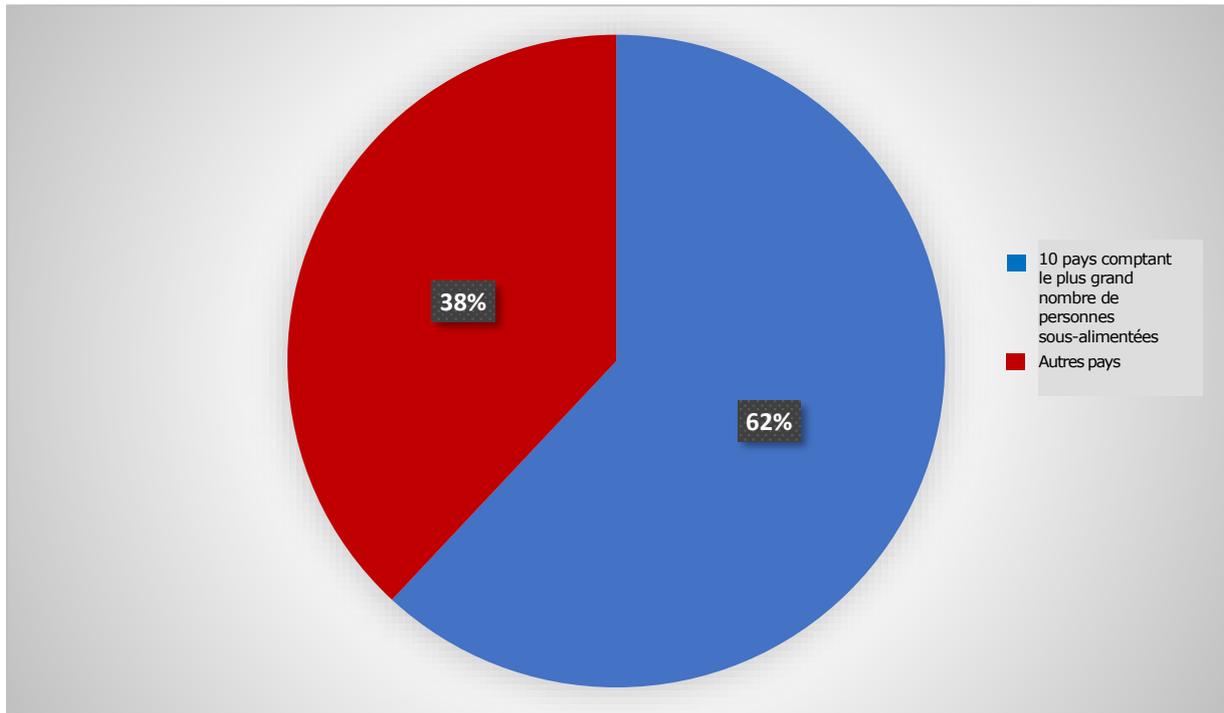
Source: Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

**Tableau 1: Dix pays abritant la plus grande part de la population pauvre du monde (IPM), 2017-2018**

N°	Pays	Nombre de personnes pauvres selon l'IPM (milliers)	Part de la population considérée comme pauvre selon l'IPM
1	Inde	515 044	35,6%
2	Nigéria	91 497	6,3%
3	Éthiopie	85 213	5,9%
4	Pakistan	78 592	5,4%
5	Bangladesh	65 783	4,5%
6	Chine	56 101	3,9%
7	Congo, République démocratique du	53 551	3,7%
8	Indonésie	38 493	2,7%
9	Tanzanie	30 507	2,1%
10	Ouganda	24 537	1,7%

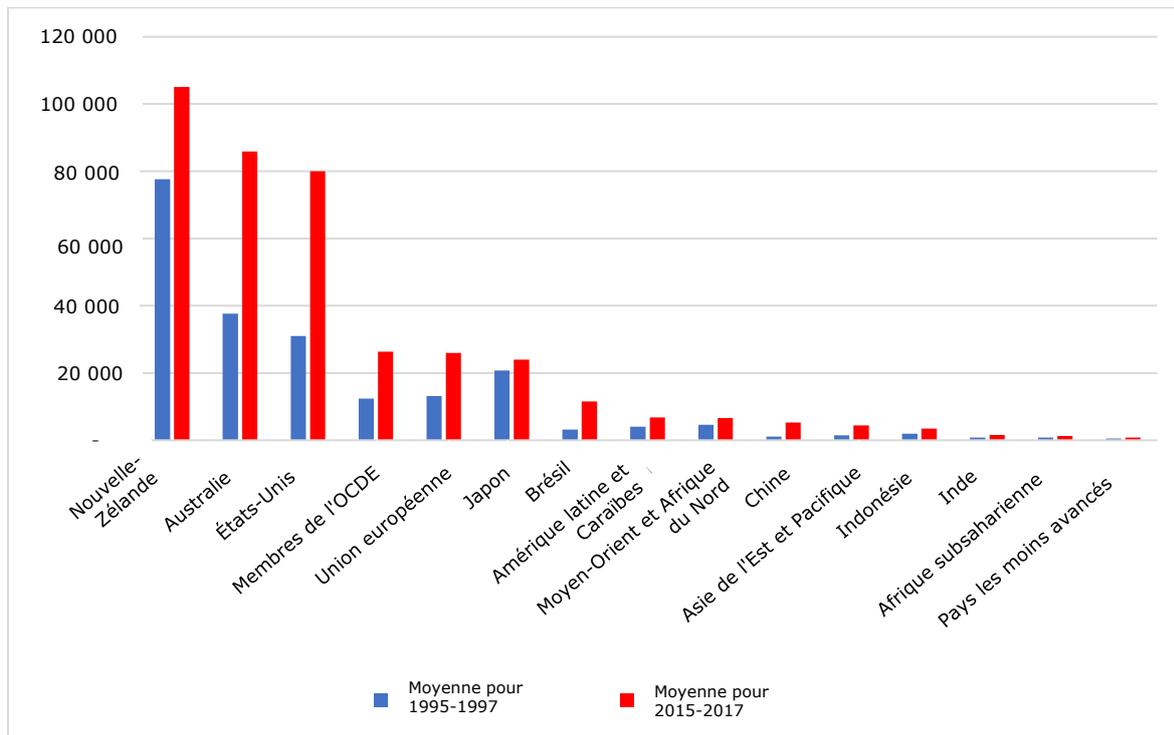
Source: Oxford Poverty and Human Development Initiative, indice de pauvreté multidimensionnelle (2017-2018), Université d'Oxford, voir: "<http://ophi.org.uk/multidimensional-poverty-index/global-mpi-2017/>", consulté le 25 janvier 2019.

**Graphique 3: Répartition de la population sous-alimentée, moyenne pour 2015-2017**



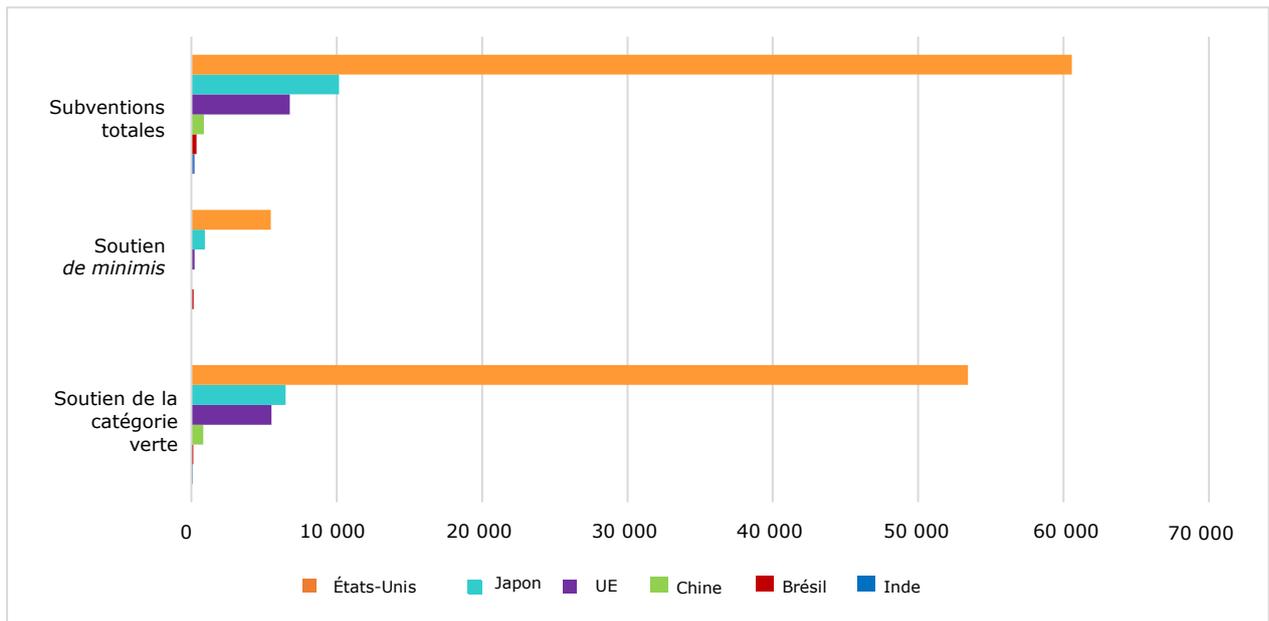
Source: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

**Graphique 4: Agriculture, silviculture et pêche, valeur ajoutée par travailleur (en dollars EU constants de 2010) pour certains Membres de l'OMC et groupes de pays, 1995-1997 et 2015-2017**



Source: Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

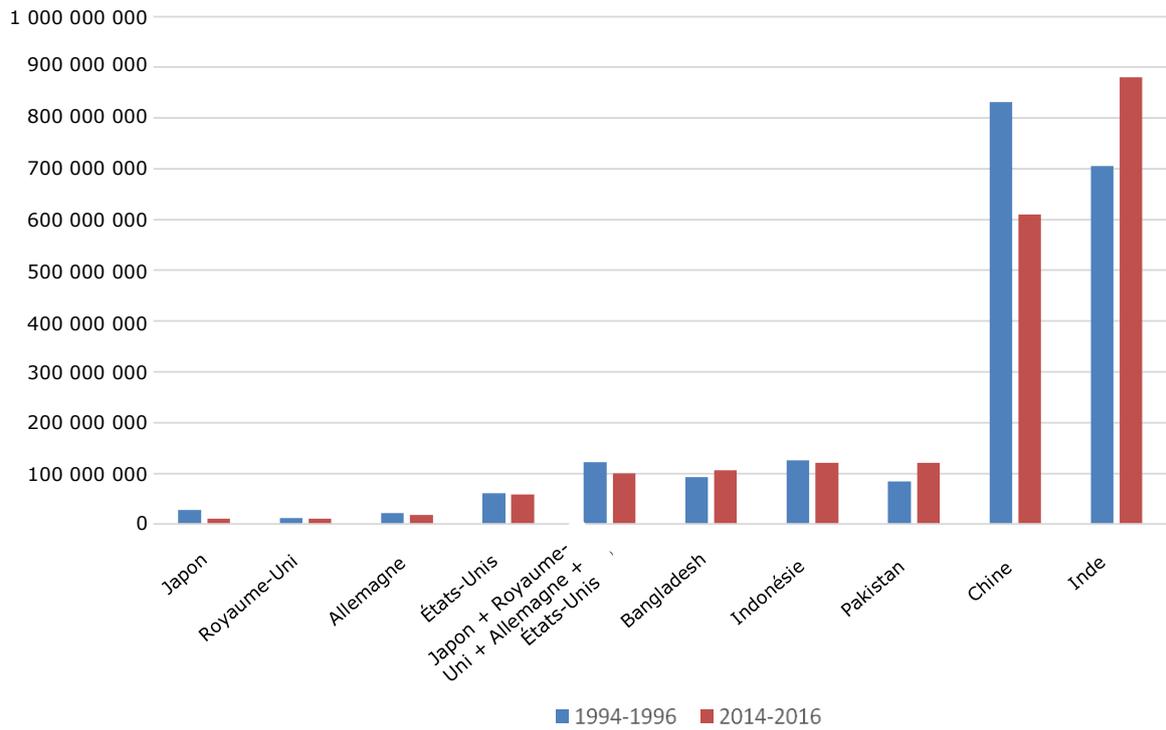
**Graphique 5: Subventions par agriculteur (en dollars EU) accordées par certains Membres de l'OMC et groupes de pays**



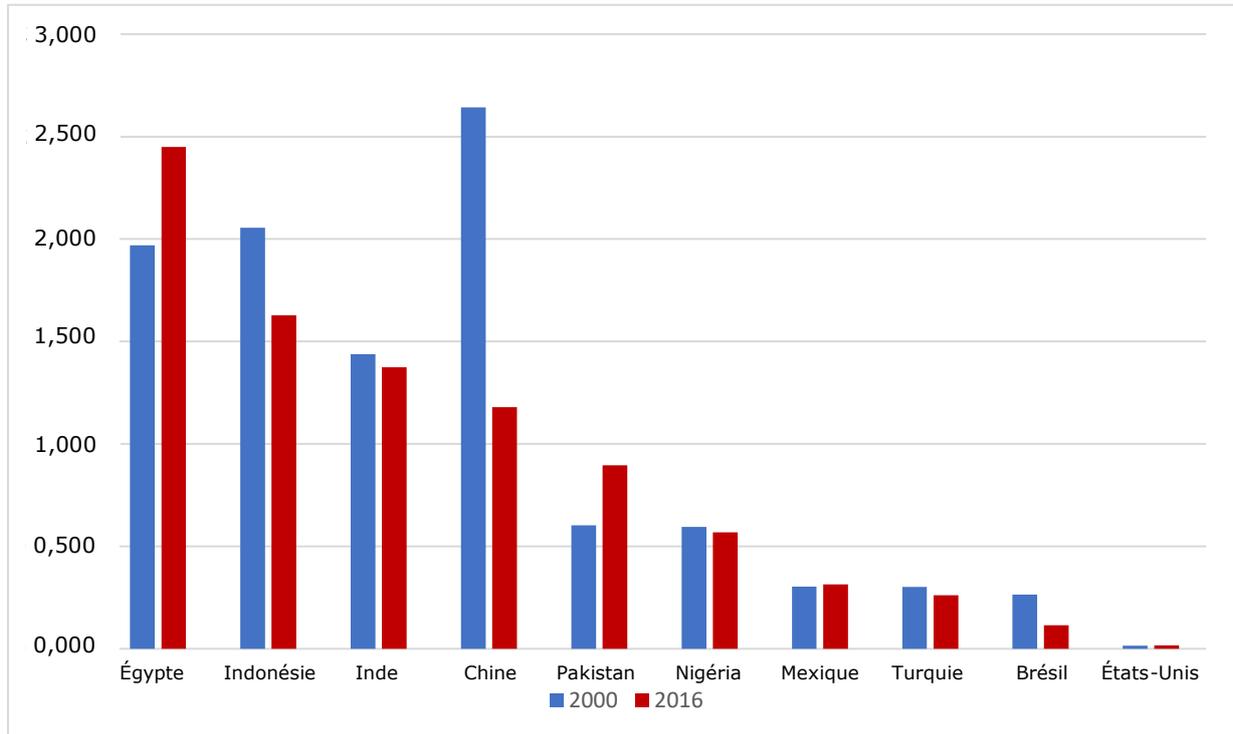
Note: Données de 2016 pour les États-Unis, de 2015-2016 pour l'UE, de 2014 pour le Japon, de 2016 pour la Chine, de 2015 pour l'Inde et de 2015-2016 pour le Brésil.

Source: Données notifiées par les Membres de l'OMC et les groupes de pays.

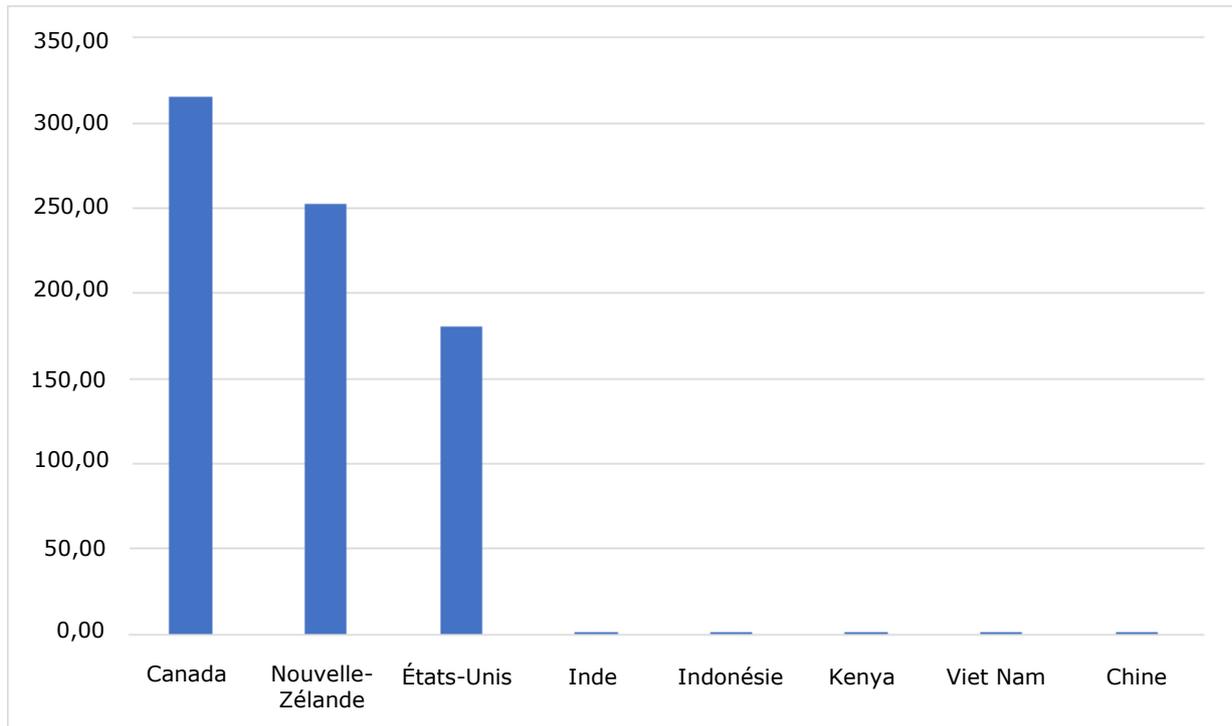
**Graphique 6: Population rurale de certains Membres de l'OMC, moyenne pour 1994-1996 et 2014-2016**



Source: Calculs basés sur les indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

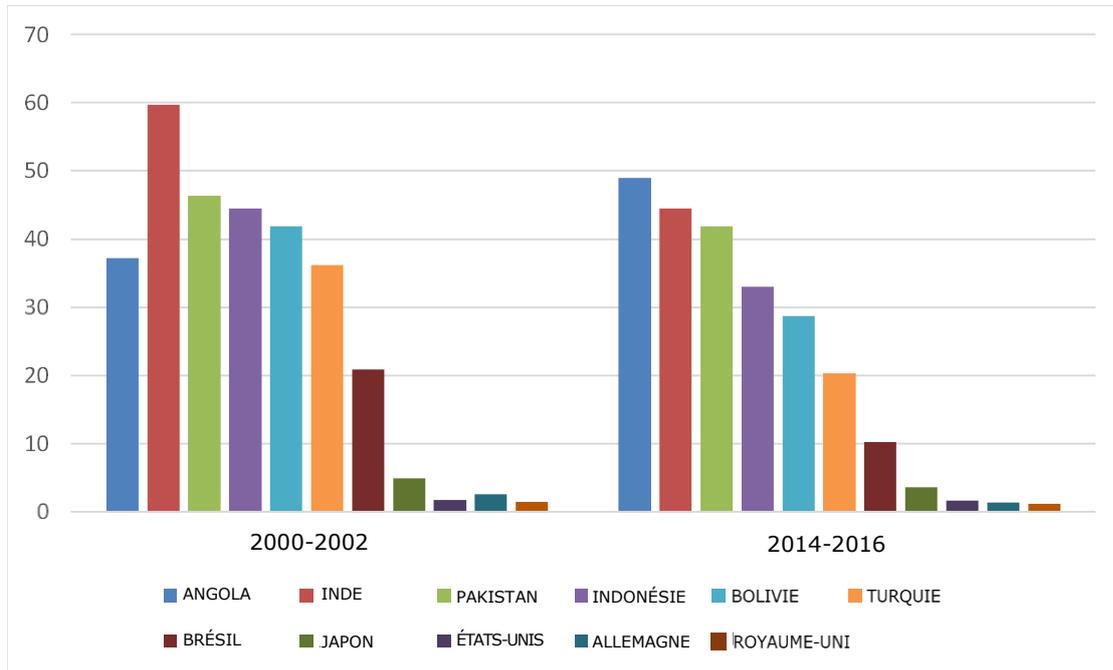
**Graphique 7: Nombre d'agriculteurs par hectare dans certains Membres de l'OMC, 2000-2016**

Source: Calculs basés sur les indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et ILOSTAT.

**Graphique 8: Taille moyenne des exploitations dans certains Membres de l'OMC**

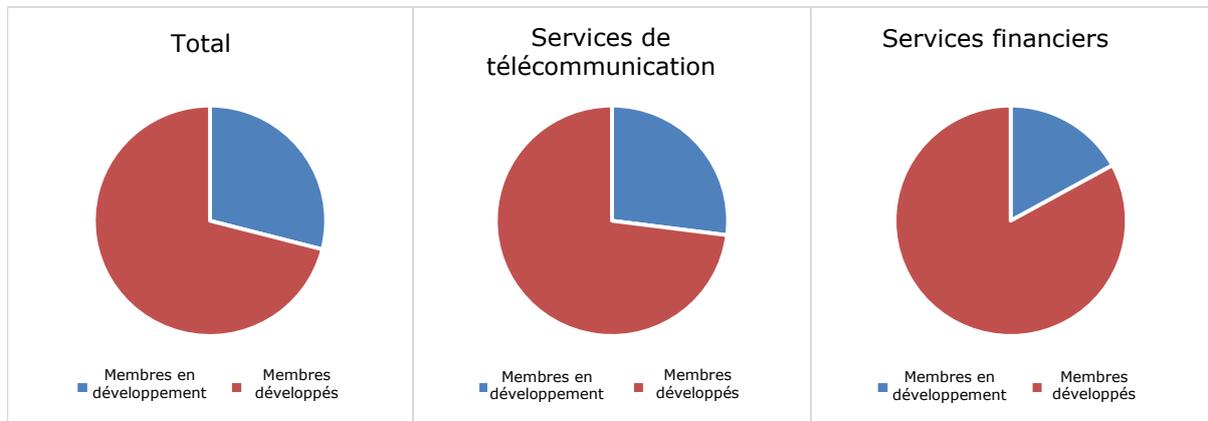
Source: Estimation basée sur les données communiquées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autorités compétentes.

**Graphique 9: Part de l'agriculture dans l'emploi total pour certains Membres de l'OMC, 2000-2002 et 2014-2016**



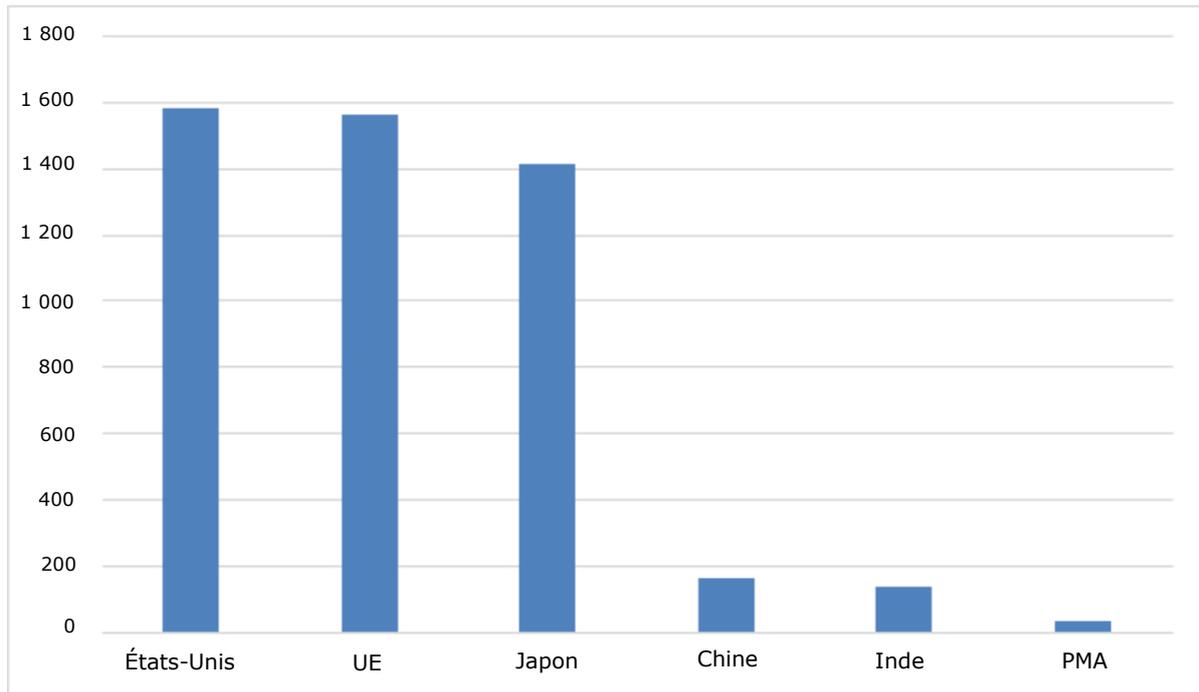
Source: Banque mondiale.

**Graphique 10: Part des Membres en développement et des Membres développés dans les exportations de services (%), 2016**

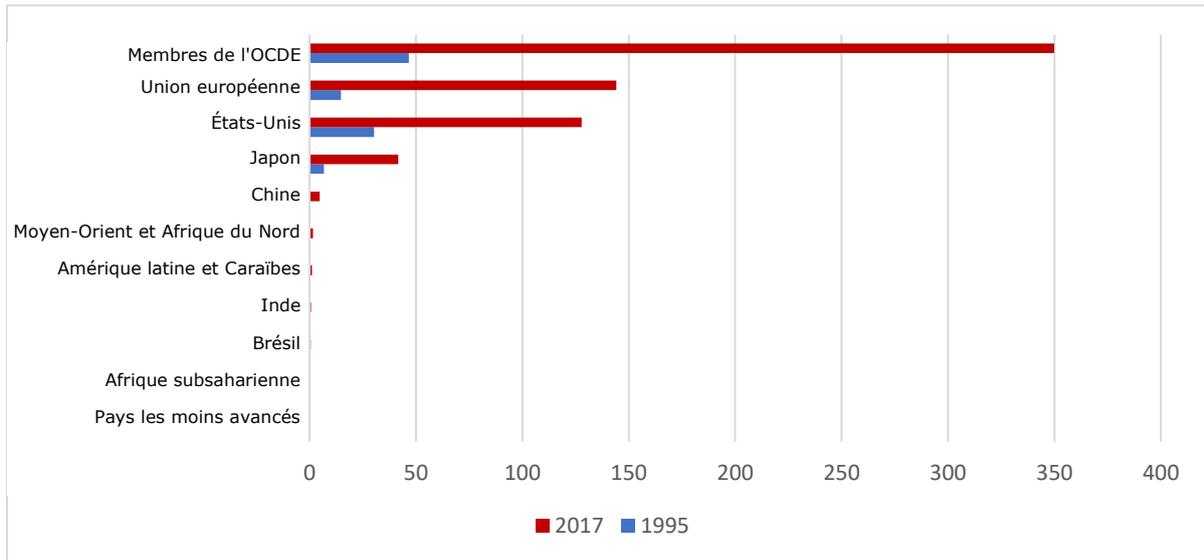


Source: ONU, rapport *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2018*, page 26.

**Graphique 11: Exportations de services par habitant (en dollars EU) pour certains Membres de l'OMC, 2017**

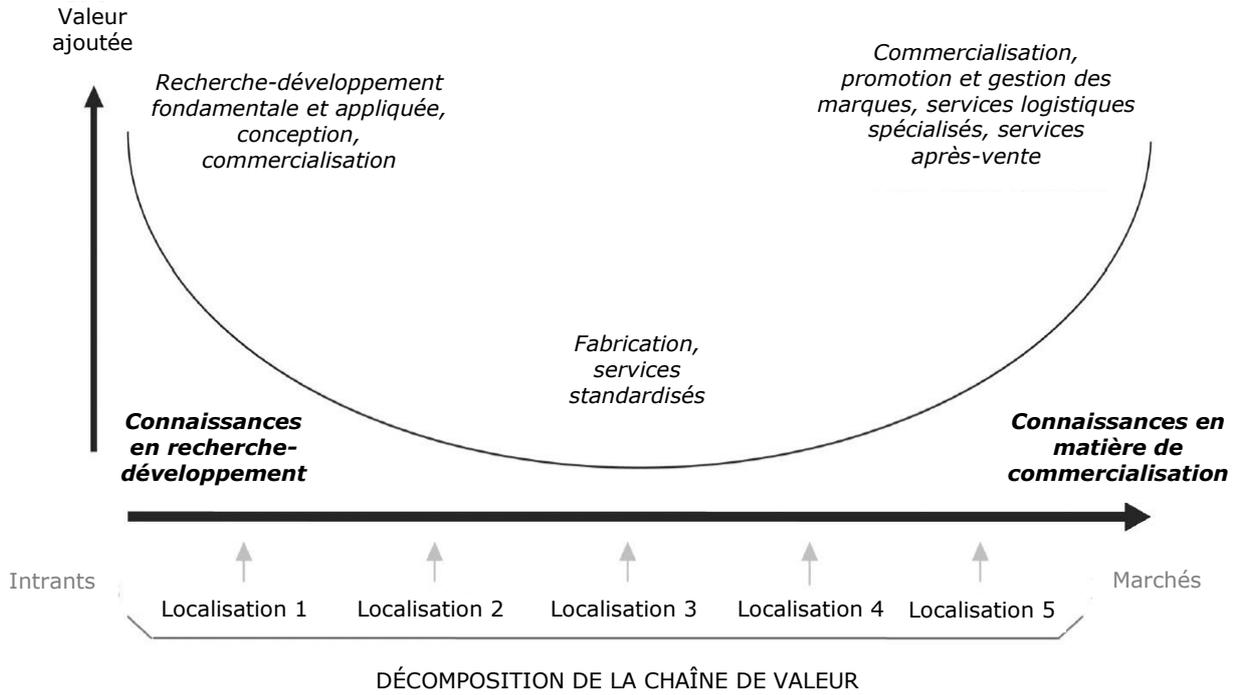


Source: Organisation mondiale du commerce.

**Graphique 12: Recettes au titre des droits de propriété intellectuelle (en milliards de dollars EU)**

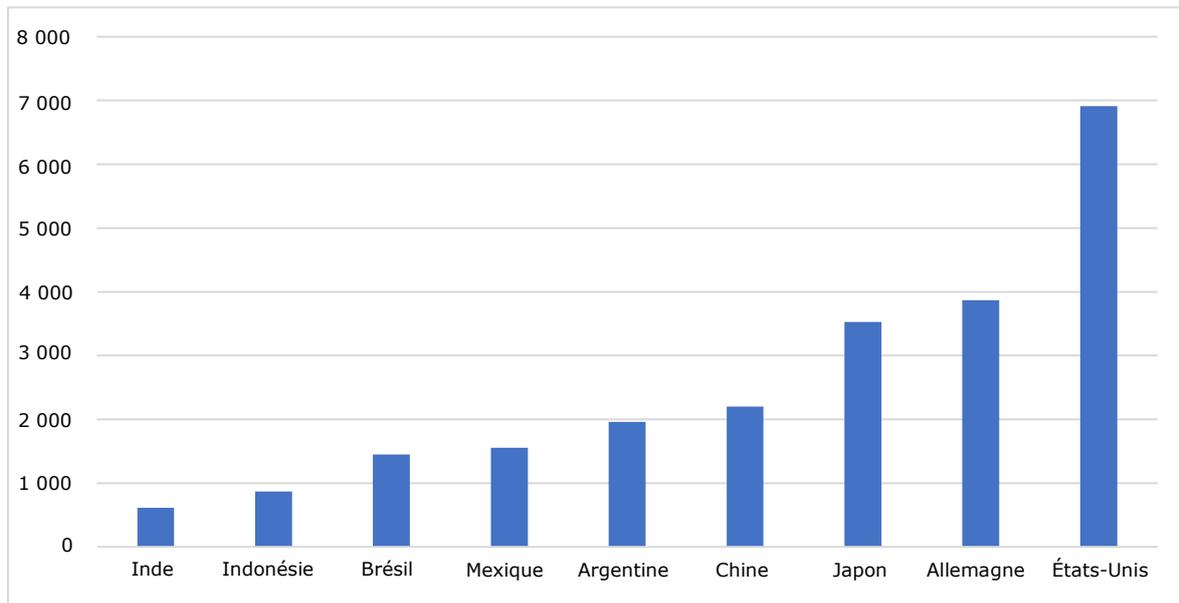
Source: Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

**Graphique 13: Cadre conceptuel de la courbe du sourire**



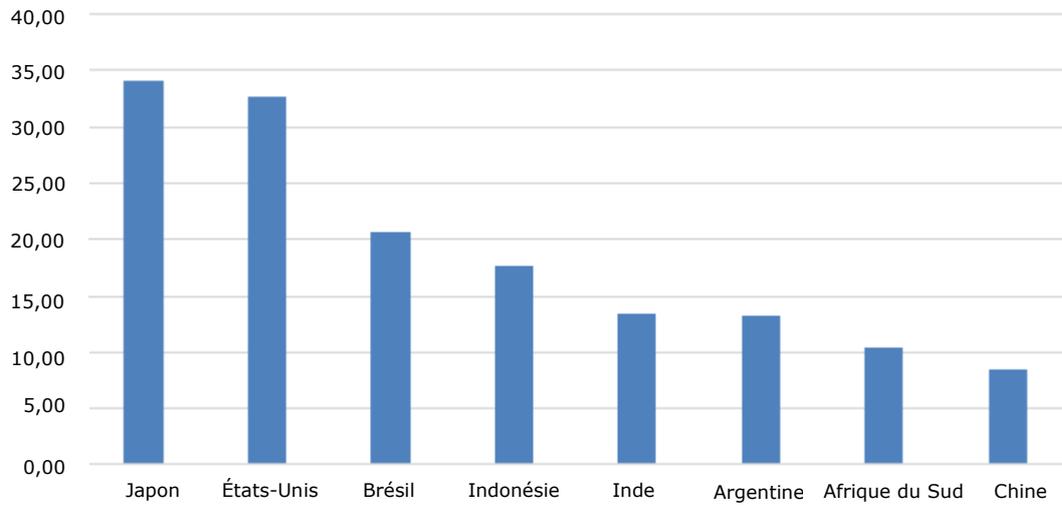
Source: M. YE et al. *Measuring Smile Curves in Global Value Chains*, Institut de développement économique, document de travail n° 530, août 2015, page 3.

**Graphique 14: Consommation d'énergie par habitant pour certains Membres de l'OMC, moyenne pour 2012-2014**

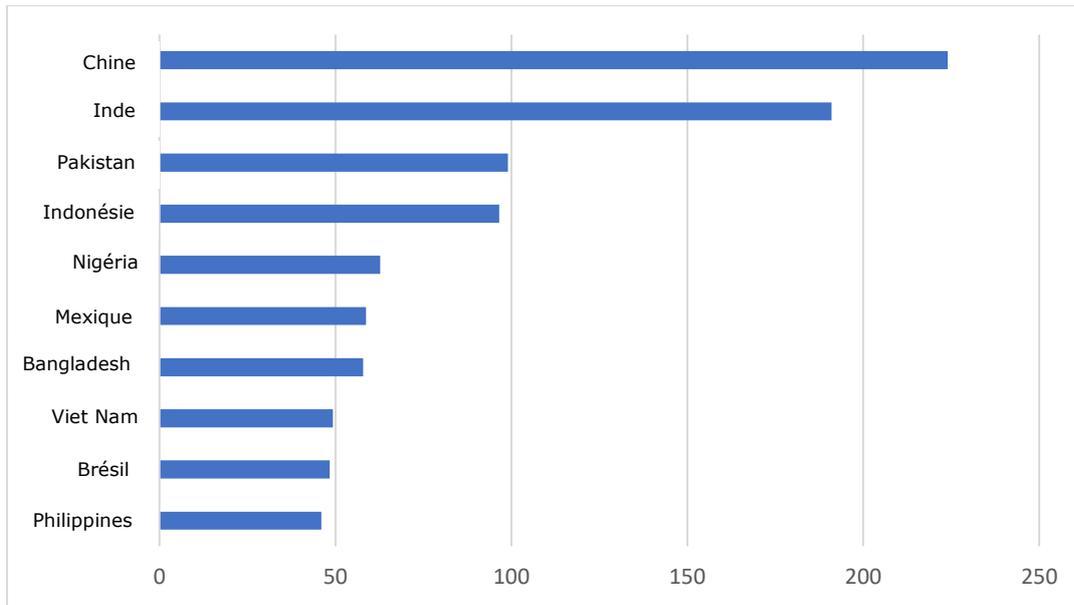


Source: Calculs basés sur les indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

**Graphique 15: Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 habitants dans certains Membres de l'OMC, moyenne pour 2014-2016**



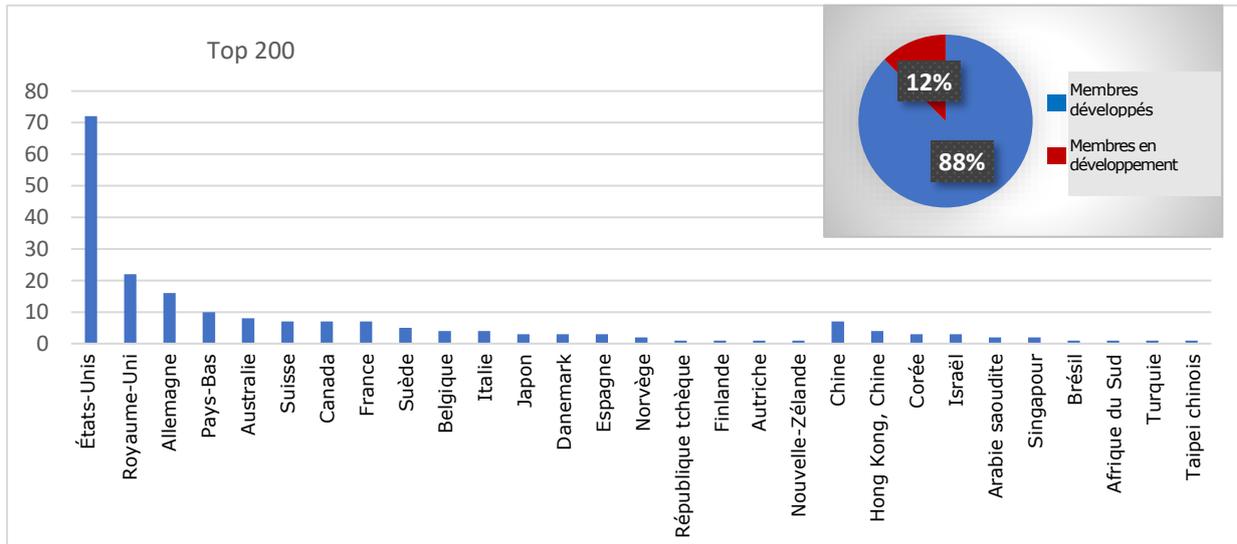
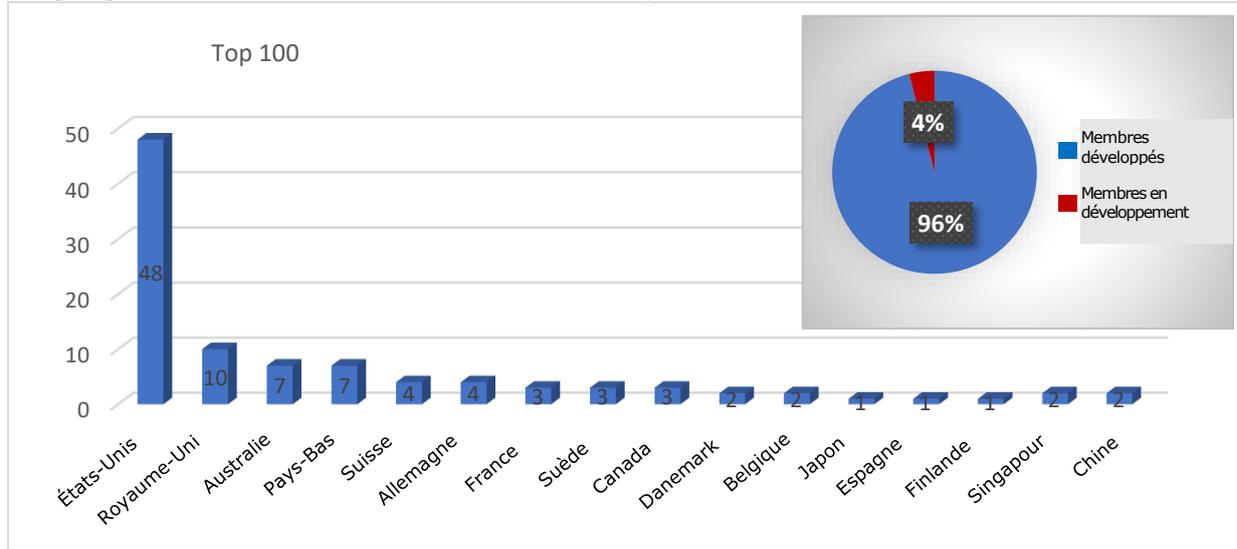
Source: Banque mondiale.

**Graphique 16: Nombre d'adultes possédant un compte bancaire (en millions), 2017**

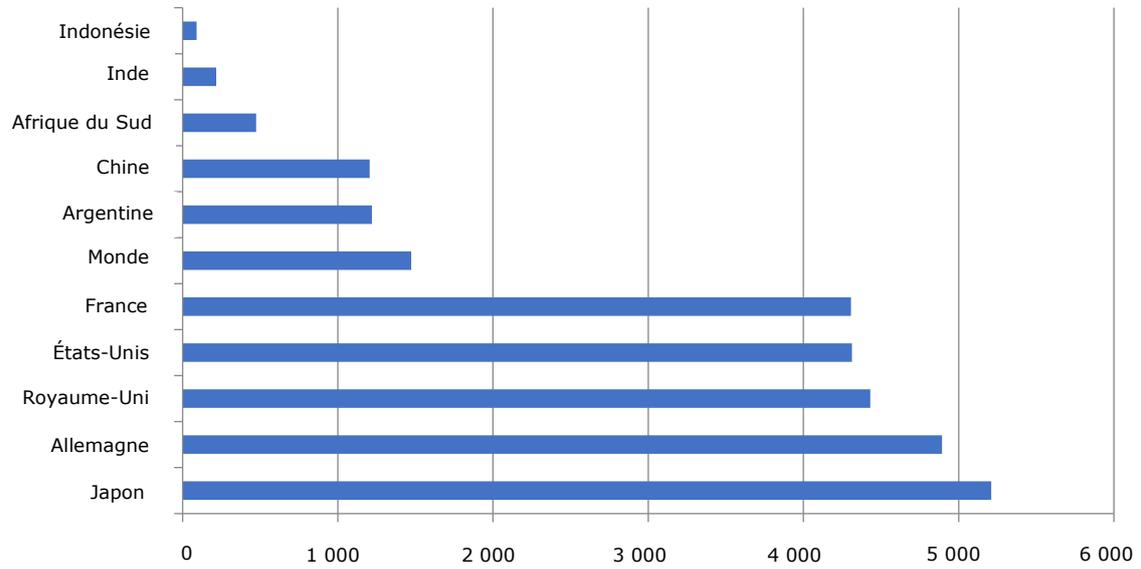
Voir: "<https://www.forbes.com/sites/niallmccarthy/2018/06/08/1-7-billion-adults-worldwide-do-not-have-access-to-a-bank-account-infoGraphiqueic/#c1056f64b011>", consulté le 25 janvier 2019.

Source: Forbes.

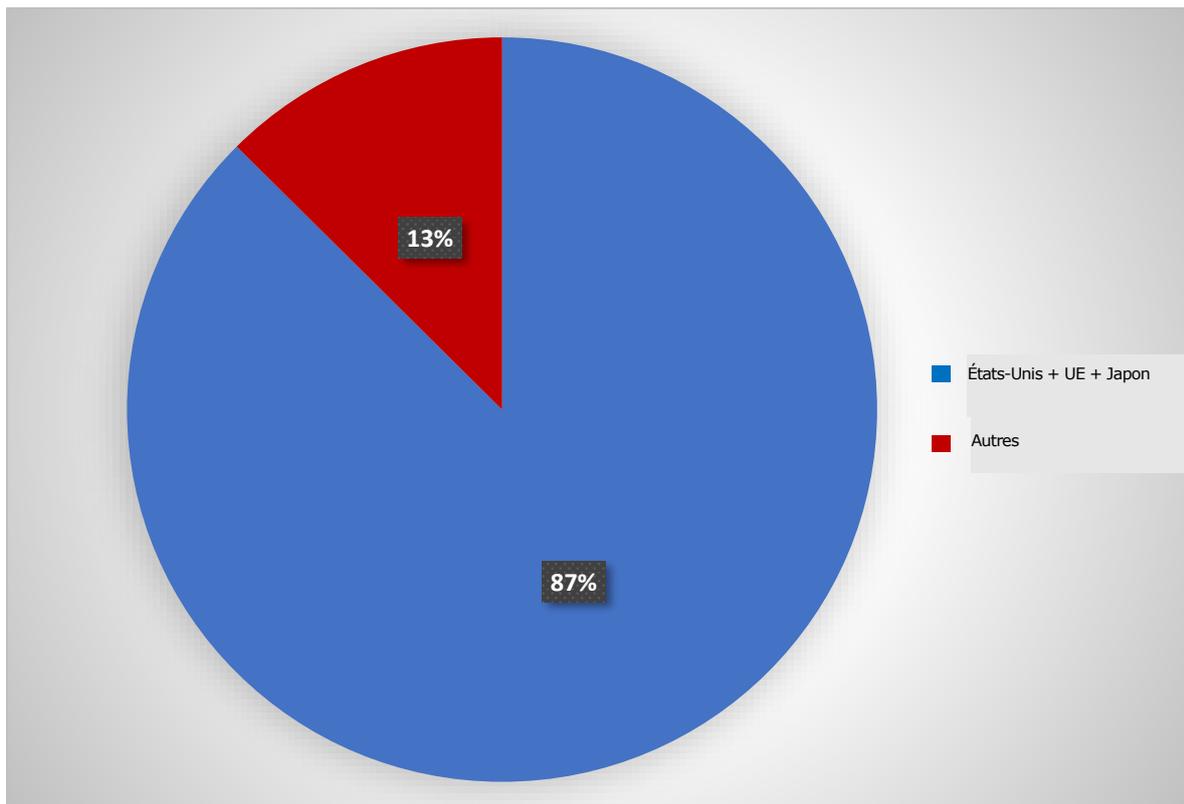
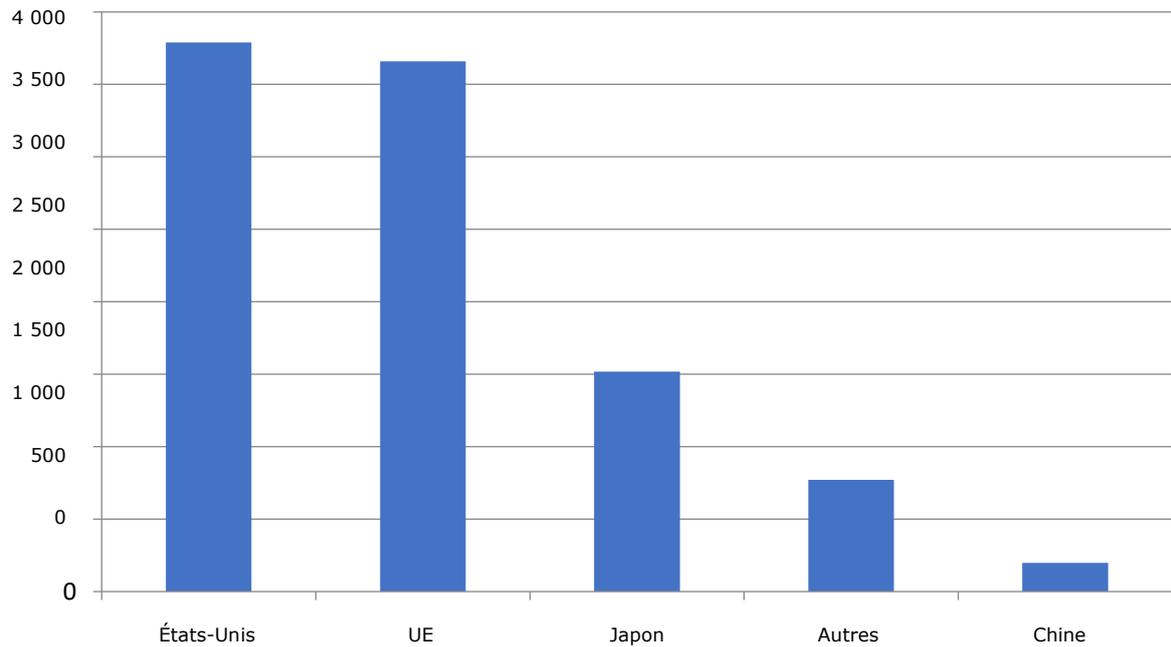
**Graphique 17: Meilleures universités au monde, 2018**



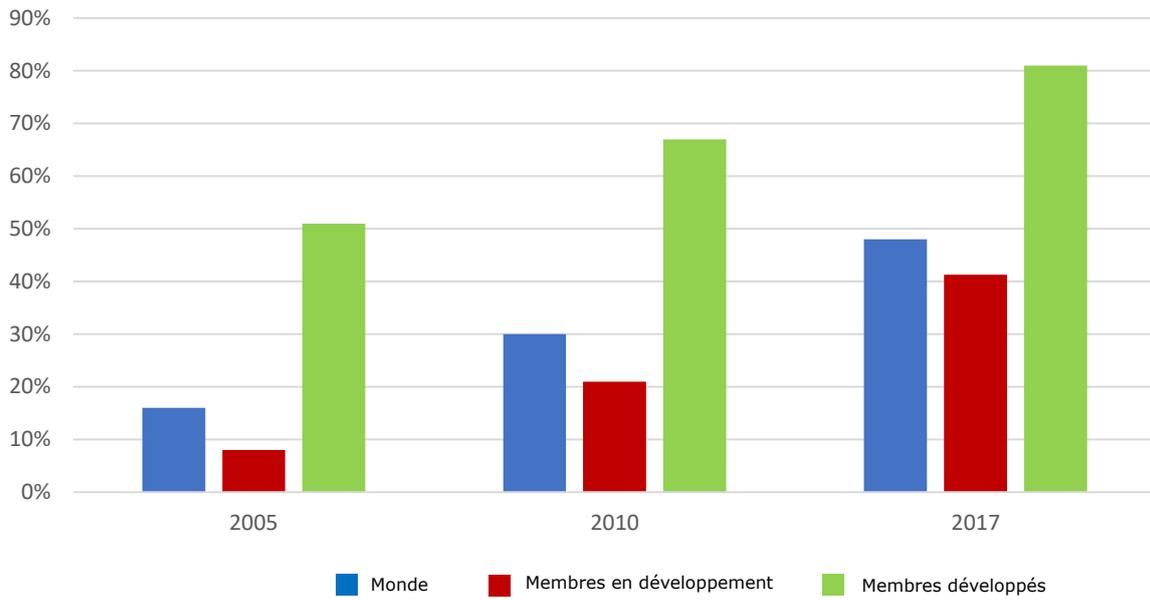
Source: US News – Classements des meilleures universités au monde. À noter: 1) les États membres de l'UE sont automatiquement considérés comme des pays développés; 2) il y a 202 universités dans le classement des 200 meilleures universités, car un même rang est parfois occupé par plusieurs universités. "<https://www.usnews.com/education/best-global-universities/articles/slideshows/us-news-best-global-universities>", consulté le 25 janvier 2019.

**Graphique 18: Nombre de chercheurs en équivalents-plein temps par million d'habitants, 2005-2016**

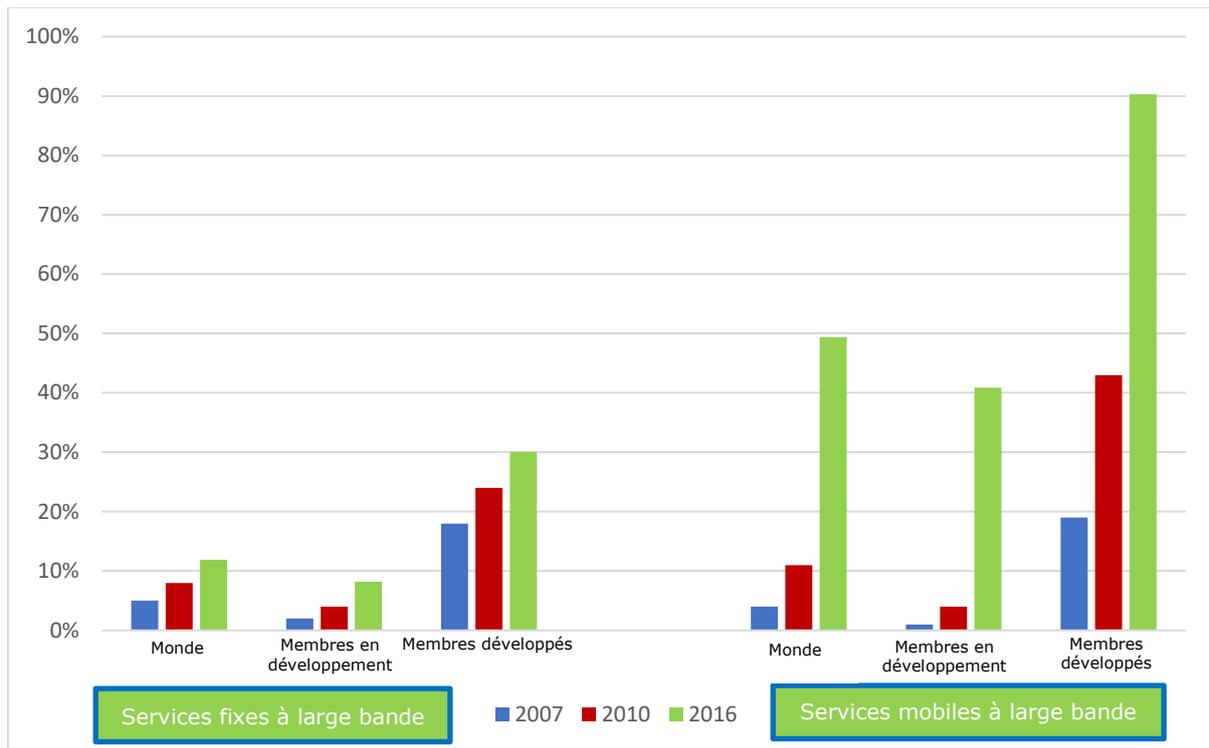
Source: Banque mondiale.

**Graphique 19: Nombre de brevets essentiels à une norme (BEN) dans certains Membres de l'OMC**

Source: Organisation internationale de normalisation, International électrotechnique internationale et Union internationale des télécommunications.

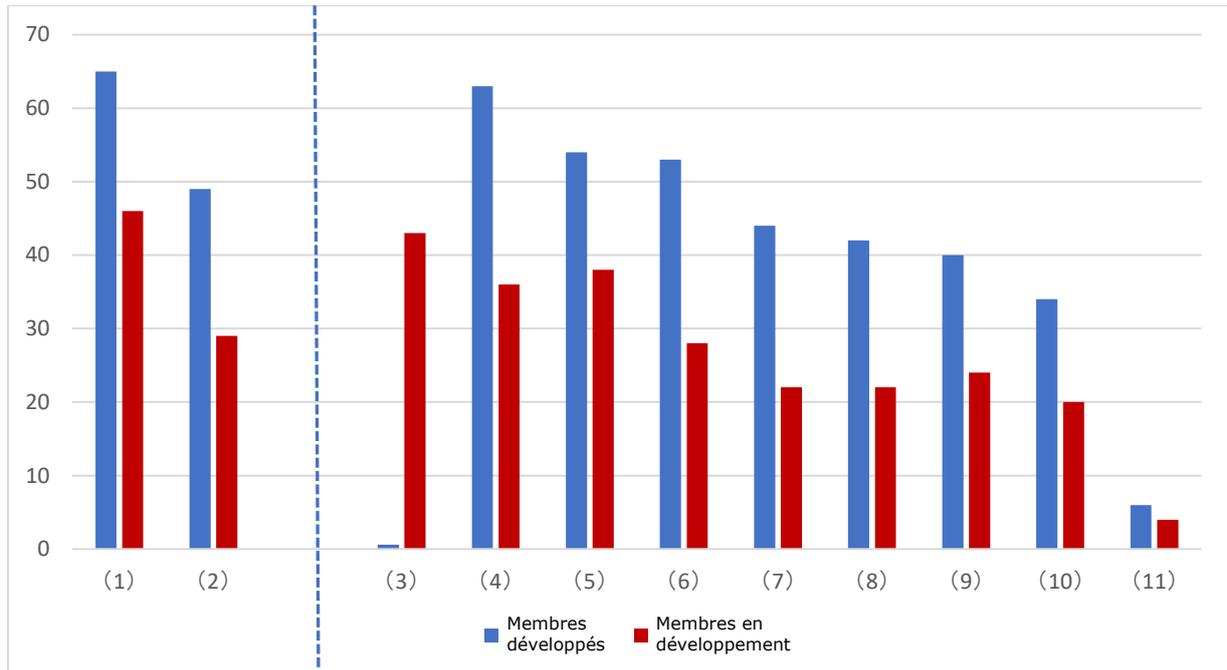
**Graphique 20: Utilisateurs d'Internet dans le monde**

Source: Union internationale des télécommunications.

**Graphique 21: Abonnements à la large bande dans le monde**

Source: Union internationale des télécommunications.

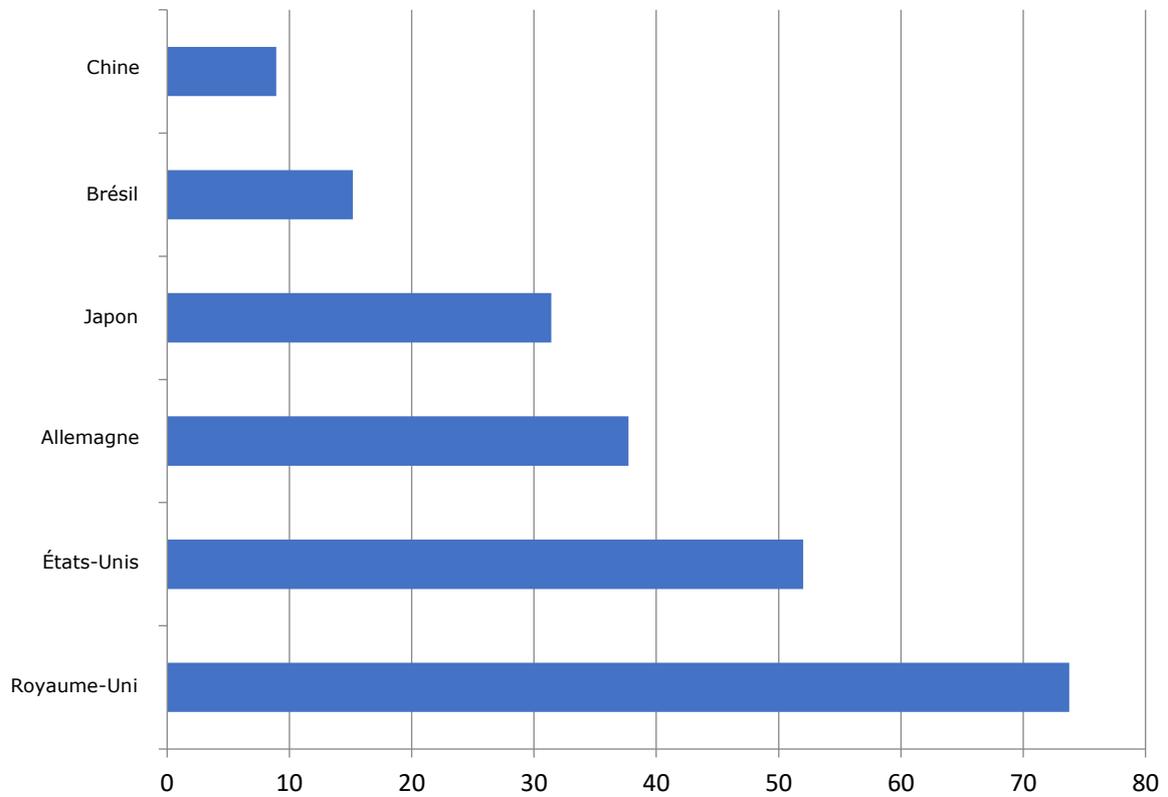
**Graphique 22: Compétences numériques dans les Membres développés et les Membres en développement (% , proportion moyenne d'individus), 2017**



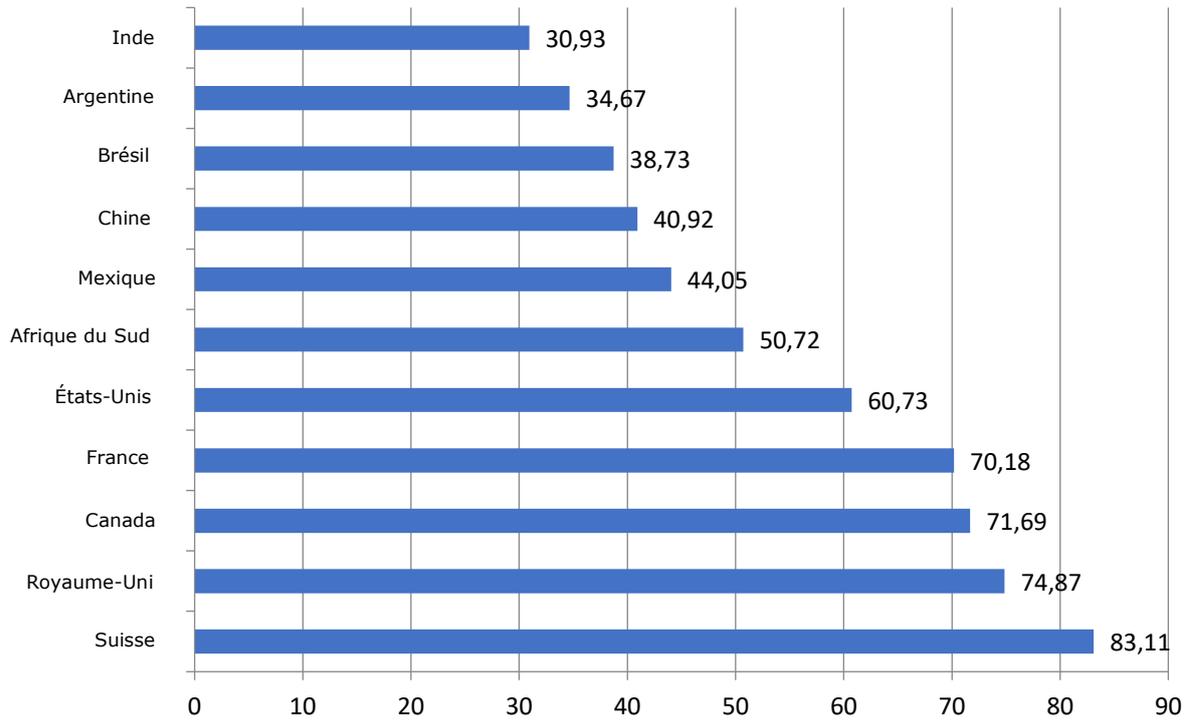
Notes: (1) Compétences de base; (2) Compétences générales; (3) Copier ou déplacer un fichier ou un dossier; (4) Envoyer un courrier électronique avec des pièces jointes; (5) Utiliser la fonction copier-coller; (6) Transférer des fichiers entre un ordinateur et d'autres appareils; (7) Trouver, télécharger, installer et configurer un logiciel; (8) Connecter et installer de nouveaux appareils; (9) Utiliser les formules arithmétiques de base dans un tableur; (10) Créer des présentations électroniques; (11) Développer un programme informatique.

Source: Union internationale des télécommunications. Rapport Mesurer la société de l'information 2018. Volume 1, page 32.

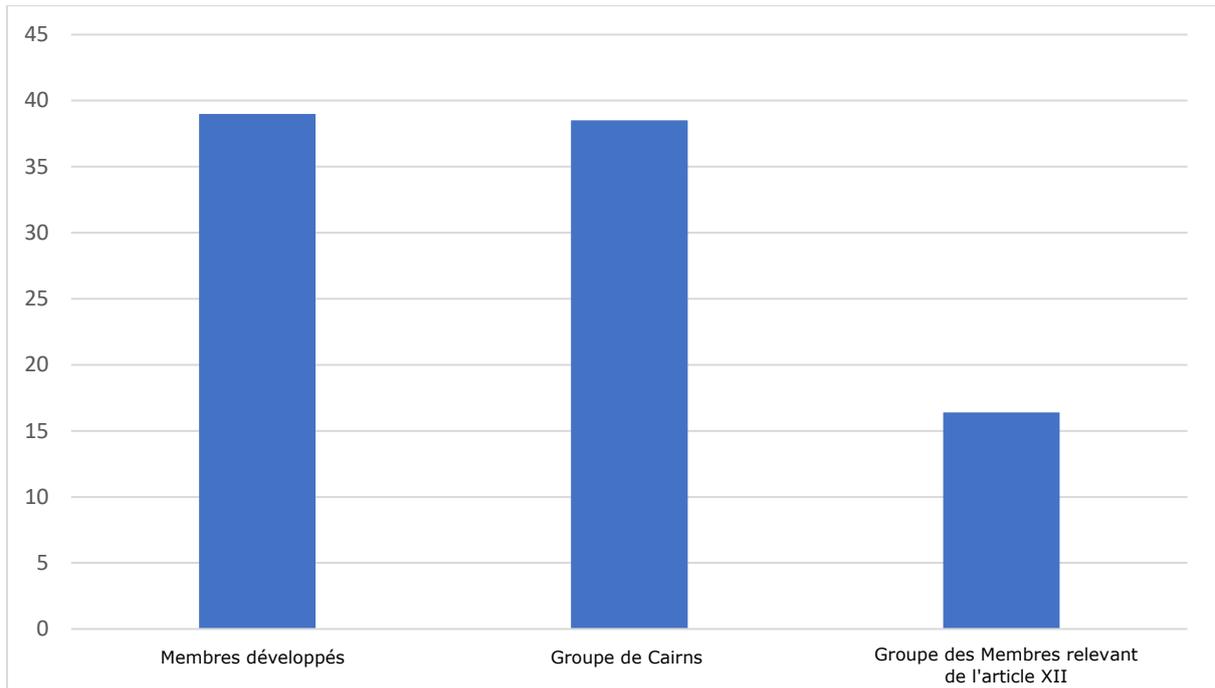
**Graphique 23: Bénéfices moyens des entreprises manufacturières de certains Membres de l'OMC figurant dans le classement Fortune Global 500 (en centaines de millions de dollars), 2017**



Source: Fortune Global 500, <http://fortune.com/global500/>. Consulté le 25 janvier 2019.

**Graphique 24: Indice de mondialisation pour 2016**

Source: Bertelsmann Stiftung. 2018 Globalization Report - Who Benefits Most from Globalization?, page 9.

**Graphique 25: Consolidation tarifaire moyenne pour les produits agricoles (%)**

Source: Organisation mondiale du commerce.

**Graphique 26: Position dominante des pays de l'OCDE dans le secteur des technologies de pointe, années 1990**

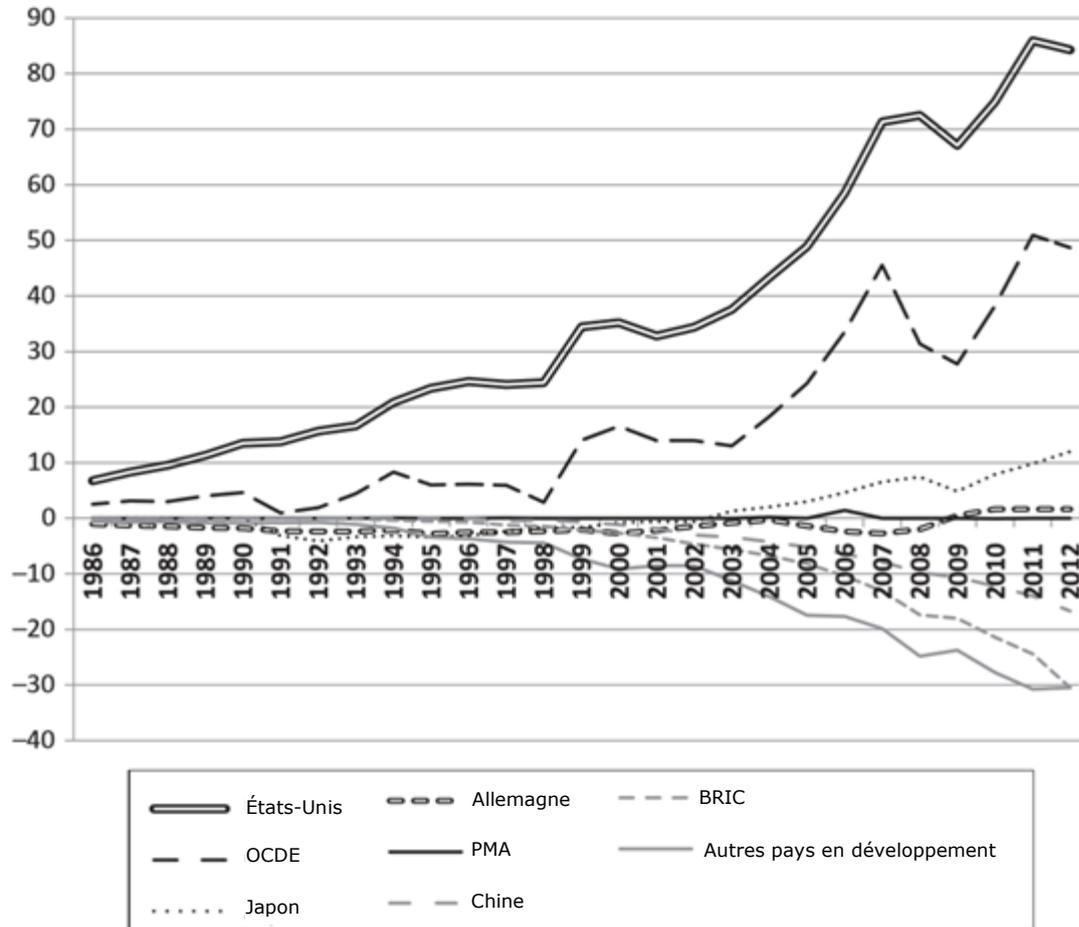
**Échanges de produits manufacturés<sup>1</sup> dans la zone OCDE<sup>2</sup> par niveau d'intensité technologique**  
1990 = 100

Année	Haute technologie	Moyenne-haute technologie	Faible technologie	Moyenne-faible technologie	Total manufacturier
1990	100	100	100	100	100
1991	105	102	98	100	102
1992	115	105	95	102	105
1993	115	102	95	102	102
1994	130	115	100	105	115
1995	155	135	120	135	135
1996	165	140	120	135	140
1997	180	145	120	135	145
1998	195	150	120	135	150
1999	210	155	120	135	155

Note: 1. Moyenne des exportations et des importations.  
2. L'OCDE ne comprend pas la Corée, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque.

Source: OCDE et Linda Weiss. *Global governance, National Strategies: How Industrialized States Make Room to Move Under the WTO*, 2005.

**Graphique 27: Évolution des recettes annuelles nettes tirées des redevance et des droits de licence afférents à toutes les technologies, pour certains Membres de l'OMC et groupes de pays (en milliards de dollars EU courants), 1986-2012**



Source: Calculs basés sur les indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.